

## La démocratie participative

Fantasma marketing ou nouvelle réalité d'une vie politique modernisée ?

**J**urys de citoyens, conseils de quartier, budget participatif, Commission nationale du débat public, conférences de consensus : une participation accrue du citoyen à la vie publique apparaît de plus en plus comme le remède miracle face à la crise que connaît aujourd'hui la démocratie représentative. Qu'en est-il réellement ? Cette démocratie participative en laquelle tous ou presque disent vouloir communier incarne-t-elle un véritable renouvellement de la vie politique ou n'est-elle qu'un fantasma marketing stratégiquement agité par certains ? Quelles sont concrètement ses mises en œuvre aujourd'hui ? Quelles sont ses perspectives d'avenir ? Comment appréhender la notion d'opinion publique qui sous-tend le principe même de démocratie participative ? Plus largement, comment articuler représentation et participation ?

Organisées le 6 décembre 2006 en partenariat avec Sciences Po, les Cinquièmes Matinées de l'AFCAP ont réuni responsables politiques, universitaires, journalistes, spécialistes de l'opinion publique et des nouvelles technologies pour tenter de répondre à ces questions et débattre de leurs réels enjeux aujourd'hui.



Créée en février 2001, l'AFCAP réunit des conseils en affaires publiques, des cabinets d'avocats, des instituts de sondage et constitue un creuset de réflexion, d'analyse et de prospective sur les affaires publiques conçues dans une acception élargie, c'est-à-dire incluant l'ensemble des disciplines qui confrontent la cité et les acteurs économiques. Les Matinées de l'AFCAP, organisées chaque année en partenariat avec Sciences Po, ont abordé les sujets suivants :

- 2002 : Débat public et concertation : l'illusion démocratique ?
- 2003 : Les politiques ont-ils encore le pouvoir de décider ?
- 2004 : Influencer la démocratie et démocratiser l'influence.
- 2005 : Face aux risques, faut-il responsabiliser ou contraindre ?

37 rue Saint-Georges - 75009 Paris - [www.affairespubliques.com](http://www.affairespubliques.com) - [info@affairespubliques.com](mailto:info@affairespubliques.com)

# La démocratie participative

Fantasma marketing ou nouvelle réalité d'une vie politique modernisée ?

Les Cahiers de l'AFCAP **N°2**



# La démocratie participative :

fantasme marketing ou nouvelle réalité  
d'une vie politique modernisée ?

Actes du colloque organisé par l'AFCAP  
le 6 décembre 2006

**Les débats ont été animés par Vincent GIRET,**  
Directeur adjoint de la rédaction du Parisien - Aujourd'hui en France.

**Colloque organisé en partenariat avec Sciences Po et La Revue Parlementaire**

# SOMMAIRE

---

- 7 Ouverture**  
par Xavier DELACROIX, Président de l'AFCAP – Président de First&42nd
- 10 La démocratie participative à l'épreuve de l'expérience**  
Loïc BLONDIAUX, Professeur des universités à l'IEP de Lille
- 22 Sait-on vraiment ce que veulent les citoyens ?**  
Jean de LEGGE, Président de TMO Régions
- 26 L'idée d'opinion publique**  
Alain TOURAINE, Sociologue, École des Hautes Études en Sciences Sociales
- 31 Table ronde :**  
**La démocratie participative, complément ou substitut au bulletin de vote ?**
- 42 Table ronde :**  
**Les nouveaux modes de participation à la démocratie**

# Ouverture

**Xavier DELACROIX,**  
Président de l'AFCAP – Président de First&42nd

J'ouvrirai cette matinée en proposant quelques pistes de réflexion. Une approche Sciences Po me conduirait à envisager la question ainsi : "si la démocratie participative, en offrant un renouvellement de la pratique démocratique fondé sur une proximité avec le citoyen et une implication plus directe de sa part, ouvre de nouvelles perspectives, il n'en demeure pas moins que la démocratie représentative reste le fondement de l'exercice démocratique, l'éloignant des risques de dérives populistes et constituant un gage de stabilité". Un sujet de ce type, à traiter en quatre heures, vous amènerait à citer Montesquieu et Tocqueville, à évoquer la démocratie athénienne, le tirage au sort, Porto Alegre et sans doute une candidate à la présidence de la République.

Au-delà de cet exercice formel, je vous propose d'aborder trois points pour mieux cerner les enjeux soulevés par la question de la démocratie participative : le rapport au pouvoir ; le rapport au temps ; le rapport aux "sachants", qui auraient été désignés voici quelque temps par le concept d'élites.

Le rapport au pouvoir tout d'abord : l'élu peut-il ? Pendant longtemps, l'élu était celui qui pouvait agir. Désormais, l'opinion considère l'élu comme celui qui ne peut plus, ou qui peut mal. La globalisation donne le sentiment d'une impuissance du politique. L'opinion éprouve le sentiment que les élus n'ont pas le pouvoir tandis que ceux qui possèdent le pouvoir n'ont pas été élus. Aujourd'hui, l'exercice de la démocratie ne consisterait plus à glisser un bulletin dans une urne, mais à choisir des produits dans les rayons d'un supermarché ou à participer à une assemblée d'actionnaires. Le développement des ONG et du phénomène associatif en général semble confirmer ce sentiment d'une moindre influence du politique. Comment dès lors agir sur nos vies quotidiennes ? Pour répondre à ce désir du citoyen, se mettent en place des formules de concertation à propos de la vie locale, sur tel ou tel aménagement urbain par

La démocratie représentative paraissant mal adaptée à l'accélération du temps propre à notre époque, une implication plus directe, plus rapide et davantage renouvelée des citoyens à la vie de la cité pourrait constituer un palliatif

exemple. Cela soulève évidemment des interrogations : l'élu devient en quelque sorte le directeur marketing d'une société de services demandant à ses chers concitoyens ce qui leur plairait. J'indique au passage qu'Edmond Hervé, maire de Rennes, n'aurait jamais pu réaliser le métro de Rennes s'il s'était adonné à la démocratie participative. Or, aujourd'hui, la grande majorité des Rennais sont ravis de ce métro. L'abolition de la peine de mort en 1981 permet également de réfléchir au rapport existant entre ce que veulent les citoyens et les mouvements que le politique peut impulser contre le vœu du citoyen.

Deuxième point, le rapport au temps : le temps de la démocratie représentative est un temps long, de quatre ans, si l'on considère la durée des mandats américains, à neuf ans. L'opinion éprouve le sentiment d'une absence de vie politique entre deux échéances électorales. A une époque d'accélération du temps – on est sur le temps du "clic" – une époque où l'immédiateté est apparue dans nos vies, il importe de combler cette apparence de vide démocratique entre deux élections. La démocratie représentative paraissant mal adaptée à l'accélération du temps propre à notre époque, une implication plus directe, plus rapide et davantage renouvelée des citoyens à la vie de la cité pourrait constituer un palliatif.

Troisième point enfin, un rapport de défiance s'est installé aujourd'hui entre les citoyens et les "sachants". Beaucoup d'enquêtes d'opinion nous montrent que, des différentes sources d'information envisageables (responsables politiques, experts, etc.), celle qui est préférée est celle qui émane de "quelqu'un comme nous". La suspicion à l'égard du sachant se développe, et ce d'autant plus que nous vivons un temps particulièrement intéressant de ce point de vue, puisque, s'agissant d'un certain nombre de sujets, comme les nouvelles technologies, ce sont les enfants qui apprennent aux parents ; le rapport générationnel s'inverse.

Ce doute se retrouve dans les profils mêmes des hommes politiques : l'organisation de la démocratie représentative se fait autour d'écuries politiques qui mettent en scène des personnes destinées à gagner. Ce profil a été inauguré par Jacques Chirac qui a démontré sa capacité à remporter des élections alors que certains s'interrogent sur ses qualités à occuper la fonction : les candidats à l'élection présidentielle sont présentés comme des gagnants, davantage que comme des personnes qui agissent. Dès lors, le risque de décalage est fort puisque l'on vote sur des envies et que l'élu hérite de contraintes : la démocratie participative apparaît alors comme le moyen de concilier ces envies et ces contraintes.

D'une certaine manière, on peut considérer qu'Alain Juppé a été victime de démocratie participative, sa volonté de décider et de réformer s'étant heurtée à cette forme particulière de participation que sont les manifestations. Il en va de même de la crise du CPE.

Nous abordons là un thème voisin : celui des contre-pouvoirs. La participation est-elle une forme de contre-pouvoir ? L'opinion s'exprime sur des sujets toujours plus nombreux, ce qui étend le champ d'une démocratie d'individus, qui peine à trouver sa place dans la démocratie politique : on bascule alors dans ce que Pierre Rosanvallon appelle l'impolitique.

**Vincent GIRET,**

Directeur adjoint de la rédaction du Parisien

Il faut savoir que la défiance dont sont victimes les élus a également affecté le pouvoir médiatique. Depuis 2001, chaque année, il meurt l'équivalent d'un *Libération* : chaque année, la presse perd 150 000 lecteurs. *Le Parisien* développe pour sa part une approche spécifique, avec différents outils (panels de lecteurs, *Voix express...*) qui existent depuis une dizaine d'années. Cependant, il ne s'agit pas pour nous de renoncer à notre métier de journalistes, au contraire peut-être de certaines radios qui donnent de plus en plus la parole à leurs auditeurs. Nous considérons que la participation doit être encadrée et ne doit pas nous conduire à renoncer à nos métiers.

# La démocratie participative

## à l'épreuve de l'expérience

**Loïc BLONDIAUX,**  
Professeur des universités à l'IEP de Lille

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aborderai un exemple récent : la controverse des jurys populaires et les protestations suscitées par la proposition de Ségolène Royal. Cette polémique a été un révélateur de l'extrême confusion du débat. Tout et n'importe quoi a pu être dit à propos de ces jurys, ce qui montre bien que la France se trouve au degré zéro de la réflexion sur la démocratie participative, notamment si l'on compare la situation de notre pays à celle d'autres, où la notion est abordée avec plus de finesse et de prudence. Des propos extrêmement divergents ont pu être tenus, amalgamant notamment l'idée de jurys citoyens et celle de jurys populaires. Le fantasme d'une surveillance des élus par le peuple, agité par certains commentateurs prompts à mobiliser le souvenir des sans-culottes ou des soviets, a largement contribué à parasiter le débat sur les vertus et les limites de la démocratie participative. Cette controverse a également montré avec quelle facilité il était possible de glisser d'un débat sur la démocratie participative à un procès contre la "démocratie d'opinion", au risque de voir resurgir une critique très classique de la démagogie pratiquée par le responsable politique qui, au lieu de devancer le peuple, le suit.

Plus généralement, nous avons assisté à une sorte de retour du refoulé au travers de discours, de représentations et de définitions du peuple qui semblaient avoir disparu du débat public français depuis le XIXe siècle, une critique frontale de l'incompétence du peuple et de son incapacité à se gouverner, symétrique des objections émises naguère à l'encontre du suffrage universel et qui avaient été mises sous le boisseau par nos élites politiques, ce même suffrage universel conditionnant leur sort.

Dans les critiques adressées au principe des jurys de citoyens, s'est enfin donnée à entendre une conception héroïque ou religieuse

du représentant selon laquelle celui-ci incarne, au sens propre, la volonté populaire, dans laquelle l'élu revendique le monopole de la définition de l'intérêt général. Ce pouvoir d'incarnation repose sur une conception mimétique de la représentation : l'élu se substitue au peuple afin d'être seul à pouvoir s'exprimer en son nom ; dès lors, il ne saurait exister d'autres émanations légitimes de ce dernier. Cette métaphysique du pouvoir, encore très présente dans nos représentations ordinaires du processus représentatif, aboutit à ce que l'élu cherche en permanence à se faire imputer personnellement des actions et des décisions qu'il n'est plus véritablement en mesure de prendre seul, entraînant ainsi frustrations et déceptions. L'idée selon laquelle la vocation de l'élu consiste essentiellement à mettre en place les procédures et à animer les discussions qui permettront, avec la participation des gouvernés, de construire collectivement l'intérêt général, est parfaitement étrangère à cette conception du pouvoir. Le développement d'une véritable démocratie participative passe ainsi sans doute par une rupture avec cette sacralisation du représentant.

J'en termine avec cette introduction en proposant une définition de la démocratie participative plus stricte que celles qui prévalent aujourd'hui. Je propose notamment de distinguer cette notion de phénomènes actuels tout aussi fondamentaux. La démocratie participative se distingue ainsi de ce que j'appellerai la "démocratie d'expression", à savoir l'émergence d'espaces publics dans lesquels des citoyens ordinaires prennent la parole sans qu'on la leur ait donnée, sous différentes formes, en particulier dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (forums, blogs...). Elle se distingue également de ce que j'appellerai "la démocratie de contestation" à savoir la capacité croissante des citoyens à se mobiliser, sous une forme non institutionnelle, contre des décisions à l'élaboration desquelles ils n'ont pas été invités à participer.

Ces mouvements partent du bas vers le haut, ne s'inscrivent pas dans des formes institutionnelles, là où la démocratie participative, contrairement à ce qu'elle a pu signifier dans les années soixante, consiste essentiellement dans la mise en place de dispositifs et de procédures institutionnels de participation visant à donner aux citoyens ordinaires une place dans la discussion de choix collectifs, dans un mouvement qui, cette fois, part du haut pour s'adresser au bas. La démocratie participative, dans ce sens, me semble essentiellement relever d'une offre de participation, laquelle s'inscrit dans un contexte idéologique où un certain nombre de notions paraissent universellement valorisées : celles de concertation, de participation,

de débat public, de discussion. Des notions d'autant plus révérees qu'elles sont en général floues et qui finissent par former une idéologie assez molle de la démocratie participative en laquelle beaucoup communient, sans pour autant mettre en accord leurs actes avec cette vulgate démocratique.

La démocratie participative comporte également une dimension juridique. Tant en matière environnementale que s'agissant des politiques locales, un embryon de législation est venu commencer de donner un contenu à cet impératif de participation. La loi de 2002 relative à la démocratie de proximité impose ainsi la mise en place de conseils de quartier dans les villes de plus de 80 000 habitants. D'autres législations participent de ce mouvement, comme, entre autres, la loi Voynet de 1999 instaurant des conseils de développement, ou la loi Barnier de 1995 qui impose un débat public sur des dossiers d'équipement dès lors qu'ils sont d'une certaine ampleur. De même, la convention d'Aarhus, conclue en 1998 et ratifiée par la France en 2003, comme la charte de l'environnement, adossée à notre constitution, évoquent également ce principe participatif. Mais les juristes estiment que cet édifice législatif relève d'un droit mou, de ce que les Anglo-Saxons appellent de la *soft law*. Ces textes érigent des principes sans leur donner de contenu précis ou de sanctions véritables.

## I. Un bref inventaire des formes prises par la démocratie participative aujourd'hui : traits communs et différences

### Concrètement, la démocratie participative se résume à trois types de dispositifs :

Tout d'abord, des instances additionnelles à la représentation politique, au plan local, visent à associer les citoyens à la discussion des choix collectifs : ce sont les conseils de quartier, les conseils de jeunes, les conseils de résidents étrangers, ou ce dispositif très singulier qu'est le budget participatif, tel qu'il a été conçu et mis en œuvre à Porto Alegre, véritable Mecque de la participation, qui offre l'unique exemple d'une association des citoyens à la décision et dont il existe une application en Poitou-Charentes aujourd'hui.

Les procédures de concertation que mettent en place les élus dans le cadre de l'adoption ou de la mise en œuvre de projets d'équipements

L'évidence selon laquelle tout ce qui relève de la technique et de la science appartient aux experts et aux savants et tout ce qui relève de la politique appartient aux hommes politiques se trouve remise en cause

ou d'infrastructures constituent un deuxième type de dispositifs. Ces procédures, parfois très sophistiquées comme celle du Débat public en France, s'inscrivent dans une évolution plus générale de nos sociétés, dans laquelle les maîtres d'ouvrage n'ont plus les moyens de "passer en force" et doivent consulter un minimum pour donner une chance à leurs projets d'être acceptés sans conflit.

Enfin, des dispositifs plus originaux recourent au tirage au sort ou à la sélection de citoyens ordinaires qui seront invités à discuter de questions autrefois jugées trop complexes pour être laissées à leur seule appréciation, et qui rédigeront un rapport censé éclairer les représentants. Les conférences de consensus, les jurys de citoyens et les sondages délibératifs relèvent de cette approche.

#### Je distinguerai quatre traits communs à ces procédures.

Tout d'abord, toutes opèrent une double transgression. Elles transgressent en effet deux frontières et deux délégations constitutives, selon mon collègue Bruno Latour, de la modernité politique : la frontière qui oppose, d'un côté, les citoyens aux représentants et, celle qui d'un autre côté, distingue les profanes des experts. L'évidence selon laquelle tout ce qui relève de la technique et de la science appartient aux experts et aux savants et tout ce qui relève de la politique appartient aux hommes politiques se trouve remise en cause. Rien d'étonnant si cette double transgression nous paraît aujourd'hui un peu délicate à assumer.

D'autre part, ces dispositifs mettent en place des "forums hybrides", au sens de Michel Callon, c'est-à-dire des espaces où se rencontrent toujours et s'affrontent parfois des acteurs dont les logiques et les ressources d'action diffèrent fortement. Il s'agit des experts, des élus et – j'insiste sur ce point – de deux types de citoyen : les citoyens engagés, mobilisés par exemple dans des associations, et les citoyens "ordinaires", "profanes" ou "lambda" qui constituent le "grand public" et qu'il est aussi difficile de toucher que de définir, dans la mesure où cette figure du citoyen ordinaire renvoie à une fiction. Le citoyen ordinaire chimiquement pur n'existe pas : dans la réalité, nous sommes tous, à divers degrés, engagés. Or nombre de ces procédures font jouer à certains acteurs le rôle du citoyen ordinaire, auquel il est demandé un avis dont la valeur tient précisément à cette extériorité supposée au pouvoir, au savoir et à l'enjeu lui-même.

Par ailleurs, tous ces dispositifs reposent sur une définition procédurale de l'intérêt général. Celui-ci se construit. Il ne suffit plus d'être

une autorité légitime pour prendre une décision légitime ; encore faut-il recourir à des procédures rendant légitime la décision. Ce changement de représentation politique est tout à fait important.

Enfin, ces procédures, à une exception près, sont toutes des procédures consultatives. Le pouvoir des élus n'est pas entamé et ne risque pas de l'être. Il est frappant que les notions de démocratie directe, d'autogestion, de transfert du pouvoir au citoyen ne soient plus évoquées. A l'exception du budget participatif, nous demeurons ici dans l'ordre de la représentation.

#### Ces procédures se distinguent par ailleurs sous différents aspects :

La première différence tient à la nature du public qui est invité à s'exprimer et en conséquence construit par ces différents dispositifs. Il faut commencer par souligner que ce public citoyen est placé le plus souvent dans une série d'injonctions contradictoires. C'est ainsi qu'ils sont invités à prendre la parole mais que celle-ci leur est reprise dès lors qu'ils s'expriment avec un peu trop de véhémence. La peur des foules reste une constante de l'activité politique : un public de plusieurs centaines de personnes, comme dans certains débats publics auxquels j'ai participé, qui vocifèrent, manifestent leur humeur avec des cornes de brume et s'insurgent contre un simulacre de démocratie ne peut qu'effrayer, objectivement, ceux qui leur font face.

Par ailleurs, les citoyens sont invités à participer et à s'intéresser au débat, mais il leur est aussi demandé d'être désintéressés, c'est-à-dire de ne pas mettre en avant leurs intérêts particuliers. S'ils le font, ils sont blâmés et renvoyés aux enfers du "NIMBY". Comment tracer alors la frontière séparant l'intérêt général des intérêts particuliers ?

Enfin, ils doivent à la fois être des citoyens ordinaires et des personnes informées. Au cours de ces procédures arrive toujours un moment où l'on déclare aux citoyens que, de toute façon, ils ne disposent pas des connaissances nécessaires. Comment être à la fois un citoyen profane et un citoyen informé, sans devenir un "habitant professionnel", un acteur parmi d'autres du processus de décision dont la légitimité restera toujours soumise à caution.

L'autre différence tient à l'intensité et au moment auquel on fait participer les citoyens. Quatre niveaux sont généralement distingués (échelle dite d'Arnstein) :

- L'information, ou la communication, qui représente déjà une avancée considérable et qui peut conduire à rendre un peu plus trans-

La philosophie politique anglo-saxonne a également élaboré un concept qui permet de dépasser l'opposition entre démocratie représentative et démocratie participative : la démocratie délibérative

parente la production des décisions.

- La consultation consiste à demander aux citoyens, après avoir élaboré un dossier, s'ils approuvent ou non tel projet.
- La concertation représente un degré supplémentaire de participation : les projets sont élaborés avec les citoyens.
- Enfin, dans la coréalisation ou la coproduction, les citoyens et les élus assument ensemble la mise en œuvre et la responsabilité d'un projet. Autant dire que ce dernier stade est le plus rare, si l'on excepte certaines expériences latino-américaines.

## II. La démocratie participative, pour quoi faire : les finalités des expériences actuelles

La démocratie participative peut susciter l'intérêt pour des raisons fort différentes, dans des univers et des représentations très nettement distincts.

Prenons tout d'abord quelques exemples étrangers.

En Amérique latine, la démocratie participative est associée à la lutte contre la corruption et le clientélisme. Elle ne prend sens que dans un mouvement contre les inégalités et pour la justice sociale. De telles considérations sont assez peu évoquées dans le débat français. Dans le monde anglo-saxon, elle est le plus souvent envisagée comme un instrument de gestion, de management. Il s'agit d'écouter les consommateurs pour produire des décisions plus adéquates.

La philosophie politique anglo-saxonne a également élaboré un concept qui permet de dépasser l'opposition entre démocratie représentative et démocratie participative : la démocratie délibérative. Celle-ci repose schématiquement sur trois principes à respecter impérativement :

- un principe d'argumentation, selon lequel la force du meilleur argument doit prévaloir dans le débat public, ce qui nécessite de confronter les différents arguments ;
- un principe d'inclusion, selon lequel toutes les personnes concernées par la décision doivent pouvoir participer à son élaboration ;
- un principe de transparence et de publicité.

La démocratie délibérative s'apparente dès lors à une tentative de démocratisation de la démocratie représentative ; elle ne constitue

L'élection et la simple addition des volontés ne permettraient plus à elles seules de garantir la légitimité des décisions

pas une autre réalité mais une manière de compenser certaines limites de la démocratie représentative.

Par delà ces différences de contexte et de terminologie, il est néanmoins possible d'inventorier les différentes finalités généralement avancées pour justifier le recours à des dispositifs de démocratie participative.

Il peut s'agir, en premier lieu, d'arguments de nécessité. Il ne serait plus possible de faire de la politique comme auparavant, en raison des transformations profondes de nos sociétés : elles sont de plus en plus complexes, de plus en plus réflexives, de plus en plus critiques.

Il peut s'agir en second lieu, de compenser les limites des instruments classiques de démocratie représentative. L'élection et la simple addition des volontés ne permettraient plus à elles seules de garantir la légitimité des décisions. En outre, les médias et les sondages ne permettent pas de mener à bien un processus délibératif.

Il doit s'agir ainsi de produire des décisions plus légitimes, ou plus acceptables. Les dirigeants voient souvent dans ces mécanismes des instruments de pacification de la contestation, un moyen également d'éviter le risque de conflits plus durs ou de procédures judiciaires, ce en quoi ils se trompent, car les instruments de la démocratie participative créent aussi du conflit.

Il devrait s'agir également de produire des décisions meilleures, sinon plus rationnelles, en prenant en compte des données nouvelles, une expertise profane ou d'usage. La démocratie participative permet de dégager des formes de rationalité qui ne se découvrent pas, contrairement à la rationalité technique ou instrumentale, dans le seul face-à-face de l'expert et de l' élu.

Ces procédures permettent aussi de créer des sociétés politiquement plus actives. Deux interprétations sont ici possibles. Il peut s'agir de former une citoyenneté plus active, mieux capable de défendre ses droits, dans une perspective toquevillienne. Dans la perspective de la plupart des élus, il s'agit surtout de former de "bons citoyens", dans une optique de pédagogie ou d'orthopédie politique qui vise le plus souvent à informer, à communiquer, à persuader, ce à quoi ces procédures ne sauraient évidemment se limiter.

Enfin, et c'est selon moi la finalité la plus importante, on se donne les moyens, au travers de la participation, de produire une décision plus juste, parce que prenant en compte un plus grand nombre de points de vue et d'intérêts. Les outils classiques de la démocratie

représentative sont en effet, aujourd'hui, très inégalitaires. C'est ainsi que les groupes les plus fragiles de la société sont aussi ceux qui participent le moins à l'élection : les jeunes, les chômeurs, les catégories populaires. Ceux qui participent le plus efficacement à la vie politique par le militantisme, le lobbying ou les groupes d'intérêts sont également les mieux dotés en ressources sociales et économiques. Le reste de la population apparaît mal représenté politiquement. Or être mal représenté politiquement conduit à être mal servi par les politiques publiques. La démocratie représentative vaudrait-elle, pour reprendre un mot de Durkheim à propos de la sociologie, une heure de peine si elle ne permettait pas de contrecarrer cette logique profondément inégalitaire de la représentation politique ?

### III. Démocratiser la décision ou renforcer les inégalités : la nature des critiques adressées à la démocratie participative

La démocratie participative suscite un certain nombre de critiques.

Certains philosophes politiques et théoriciens de la démocratie, reprenant en cela la critique de la vision très idéaliste de la communication intersubjective d'Habermas, adressent deux types de reproches à la démocratie participative.

Tout d'abord, la politique ne serait pas la recherche d'un accord intersubjectif mais se caractériserait au contraire par le conflit. Lorsque des conflits d'intérêts très forts surgissent, il ne peut s'agir de chercher à s'entendre. Dès lors, les procédures de la démocratie représentative ne seraient que de la poudre aux yeux.

En outre, ces dispositifs reproduisent les inégalités sociales. Ils donnent lieu à des argumentations qui ont pour but de produire des constats supposés objectifs. Ainsi se trouvent valorisées des ressources rhétoriques et des formes d'expression qui sont celles des dominants, des savants, des élus et des groupes majoritaires. A quelle forme d'expression légitime des groupes minoritaires peuvent-ils avoir recours dans des lieux qui rejettent, à travers leurs formes d'expression, leur identité même ? Quelqu'un qui s'exprime sur le mode du pathos ou du témoignage risque d'être refoulé de ces espaces, même si d'autres, comme les espaces médiatiques, lui sont accessibles.

Deux types de critiques sont en général produits par les sciences sociales.

D'une part, une critique empirique, en provenance de la psychologie sociale, tend à relever que ces procédures ne produisent pas d'accord mais du conflit, ou le renforcent. L'observation de discussions au sein de petits groupes montre que celles-ci conduisent souvent à la polarisation des points de vue.

D'autre part, en particulier pour les tenants de la sociologie critique, la démocratie participative peut être considérée comme une ruse de la domination politique. La décision se prend toujours avant, après ou ailleurs que dans ces procédures. Les instances de démocratie participative ne feraient d'ailleurs qu'enregistrer des rapports de domination qui se construisent ailleurs.

Cette critique rejoint d'ailleurs celles que produisent les citoyens eux-mêmes à l'encontre de ces procédures. L'idée selon laquelle il ne s'agirait que de "simulacres" est omniprésente dans le discours porté ordinairement sur ces procédures. Une critique qui explique le fait que les citoyens rejettent ou désertent ces procédures dès lors qu'ils prennent conscience qu'elles ne servent à rien d'autre qu'à produire de l'illusion. Les autres acteurs concernés paraissent également particulièrement critiques. Qu'il s'agisse des experts, très mal à l'aise face à ces procédures, contraints d'argumenter dans des registres nouveaux pour eux ou de justifier politiquement des décisions qu'ils n'ont pas prises ou qu'il s'agisse des élus, qui souhaitent mettre en place ces procédures tout en conservant inchangé l'essentiel de l'architecture de la représentation et n'hésitent pas à dénoncer, dès lors que leur production ne les satisfait plus, des instances qu'ils ont contribué à mettre en place.

### IV. Quelques motifs d'espoir en guise de conclusion

Face à ces critiques, quelles peuvent être les raisons d'espérer des évolutions en cours ?

Il faut en premier lieu parier sur les résistances politiques qui finiront par subsister des procédures par trop manipulatoires ou vides de sens. Il faut envisager également les possibilités intéressantes de subversion ou de détournement auxquelles ces procédures se prêtent, de la part des citoyens eux-mêmes. Ceux-ci sont parfaitement capables

de retourner ces procédures à leur profit, de s'en servir comme des tribunes ou comme des lieux de reconnaissance à la manière dont le suffrage universel a pu servir, dans la durée, à la conquête de droits nouveaux.

Il faut également s'intéresser à la manière dont, de plus en plus, ces dispositifs s'inscrivent dans des règles, que certains acteurs se donnent mission de faire respecter. De l'émergence de tiers garant du bon déroulement de la concertation ou de la participation dépend toujours la crédibilité de la procédure. A la manière dont une autorité administrative indépendante comme la Commission nationale du débat public tente aujourd'hui, non sans difficulté, de donner une légitimité au débat public, il convient d'être attentif à de telles évolutions, à la capacité pour des acteurs nouveaux de faire prévaloir les principes de la discussion démocratique face à aux autres autorités.

#### **Débat avec la salle**

##### **André GRJEBINE,**

Directeur de recherche au Centre d'études et de recherches internationales de Sciences po (CERI)

Il me semble que l'échelle à laquelle appliquer la démocratie participative n'est jamais définie. Il est évident que, pour installer une décharge, l'avis des riverains doit être considéré. Cependant, qu'en est-il d'une politique macroéconomique ou d'une politique étrangère ? Peuvent-elles être définies de la même manière ? Je n'en suis pas certain.

L'exemple du métro de Rennes est aussi intéressant. L'avis des habitants du quartier aurait pu être pris en compte. Or cette échelle ne convenait pas.

Prenons un autre exemple : l'intégration des immigrés. Tout le monde y est favorable. Pourtant, si vous demandez aux gens s'ils souhaitent avoir des immigrés comme voisins, ils vous répondront par la négative. Une telle question ne peut être tranchée que par quelqu'un dont l'horizon est un intérêt supérieur à ces intérêts particuliers.

##### **Loïc BLONDIAUX**

Vous soulevez une question importante : celle de l'échelle de la participation et de la définition du public concerné par la décision.

L'une des tendances fortes au cours de ces dernières années a consisté à limiter la participation à l'échelle du quartier, de l'hyper-proximité. Il y a un risque : en cantonnant les citoyens à leur univers familial, entre crottes de chien et bords des trottoirs, la démocratie participative ne change rien à l'économie des relations de pouvoir. Il y a déconnexion entre les lieux où l'on est invité à participer et ceux où l'on décide effectivement.

Qu'en est-il de la discussion de choix complexes à l'échelle de la nation toute entière ? L'une des solutions disponibles est bien évidemment celle du référendum, ou de l'initiative populaire. Une autre méthode consiste à soumettre une question à un échantillon de citoyens, dans le cadre de dispositifs tels que la conférence de consensus ou le sondage délibératif. C'est ainsi que l'Etat de la Colombie britannique au Canada a confié, il y a quelques années, à une assemblée constituée d'une centaine de citoyens le soin d'élaborer un projet de réforme du mode de scrutin, projet que le gouvernement s'est engagé à soumettre au référendum. Pour que de telles procédures puissent constituer des alternatives politiques crédibles, il est nécessaire que leur organisation fasse l'objet de la plus grande transparence et suscite un véritable débat public. Nous en sommes loin aujourd'hui en France. D'autres pays, à l'instar du Danemark, ont montré que c'était possible.

##### **André GRJEBINE**

Ne craignez-vous pas que les forums citoyens ne donnent surtout l'occasion de s'exprimer aux personnes douées d'un fort caractère et aux lobbies ? A l'inverse, l'élection permet une répartition beaucoup plus homogène des représentés.

##### **Loïc BLONDIAUX**

Ne nous méprenons pas : je ne critique pas le principe de l'élection, j'en critique les limites. L'élection demeure, pour paraphraser Churchill, le pire système à l'exception de tous les autres. L'élection est menacée par l'abstention. Des couches entières de la population des Etats-Unis ne se déplacent plus pour voter, et la France commence à être gagnée par ce phénomène. Dans ce contexte, la question de la légitimité des pouvoirs élus ne peut pas ne pas se poser d'une manière nouvelle.

**Pierre ZEMOR,**

Président de l'association Communication publique

Ancien président de la Commission nationale du débat public (CNDP), je me demande si deux institutionnalisations différentes ne sont pas confondues. Le type d'institutionnalisation que propose la forme des conseils de quartier mérite toutes les critiques que vous avez émises sur la pseudo-participation aux processus de décision. En revanche, s'agissant du débat public, une formalisation s'impose, comme c'est le cas avec la CNDP à un certain niveau de décision. Nous n'avons à cet égard pas du tout résolu la question du niveau de formalisation, lié au stade auquel se prend la décision. Tenir un débat dans le cadre de la CNDP à propos d'une politique de déchets nucléaires revient à interdire au parlement de jouer le rôle, comme dans les pays scandinaves, d'un lieu où se tiennent de larges débats de société. Ceci signifie également que le débat sur le traité constitutionnel de l'an dernier revêtait un caractère dérisoire : après vingt ans de dénigrement ou de silence, trois mois d'intense participation ne suffisaient évidemment pas pour remettre à niveau le débat dans la société. La France rencontre un problème d'appropriation sociale des sujets politiques. Nous ne pouvons, en raison de notre pyramide monarchique descendante, organiser une démocratie délibérative à l'anglo-saxonne.

**Loïc BLONDIAUX**

Je crois beaucoup en l'émergence de pouvoirs neutres capables de s'intercaler entre la société et les élus, de pouvoirs qui n'en seraient pas tout à fait mais seraient capables d'imposer le détour par un certain nombre d'espaces de discussion réglés. Il me semble que ces détours, même s'ils compliquent ou rallongent le processus de prise de décision, même s'ils aboutissent à la mise en place de procédures parfois très institutionnelles, à l'instar des auditions publiques dans le monde anglo-saxon, sont seuls à même d'assurer une véritable transparence de la décision politique.

## Sait-on vraiment ce que veulent les citoyens ?

**Jean de LEGGE,**  
Directeur de TMO Régions

Je voudrais vous proposer une réflexion sur la démocratie participative à partir de ma position professionnelle, peut-être un peu exotique en ces lieux, à savoir mon travail en province portant sur les questions de développement local et les problématiques sociales qui leurs sont liées.

### I. Participer à la vie locale

Les identités  
territoriales ont  
pris une  
importance  
particulière depuis  
qu'elles viennent  
au secours des  
identités sociales  
traditionnelles en  
dépérissement

Du point de vue local, la participation débute par la conscience de partager un territoire, c'est-à-dire un espace identifié et le temps rythmant la vie de cet espace, calendrier commun, souvent ritualisé et structurant une appartenance communautaire. Être ensemble nécessite le partage d'une histoire dont le récit fait ciment, le partage d'un territoire dont le commentaire fait communauté et le partage d'une perspective qui construit une vision ou un espoir commun.

Le territoire est texte et scène. Cette analogie est pertinente, dans la mesure où il s'agit d'un espace à reconnaître à travers des marques signifiantes et du spectacle donné par l'ensemble des acteurs locaux.

Les identités territoriales ont pris une importance particulière depuis qu'elles viennent au secours des identités sociales traditionnelles en dépérissement : si les classes sociales demeurent, les appartenances de classe se sont évanouies, les appartenances syndicales et politiques sont à la peine, les références religieuses traditionnelles s'étiolent ou se dispersent, le développement de la mobilité professionnelle, les CDD, l'intérim et le raccourcissement de la durée de vie des entreprises ont atteint les appartenances professionnelles, y compris celle des agriculteurs avec l'individuation du monde agricole renforcée par les nouvelles dispositions de la PAC. Les identités familiales et dynastiques, même dans les petites villes, disparaissent ou s'affaiblissent sous le double phénomène des mobilités géographiques et sociales

et de l'importance prise par les séparations et divorces. Cette individualisation générale de la société est à la source de ce principe d'incertitude et d'inquiétude qui est au cœur de la modernité et du sentiment dévorant "d'insécurité sociale" décrit par Robert Castel. La crise des banlieues a rappelé que la question identitaire se joue aussi sur la rupture de l'imaginaire national tant que l'histoire coloniale et post-coloniale n'a pas été suffisamment faite et assumée. Enfin le référendum a affaibli l'Europe comme perspective et appartenance et renvoyé les habitants des différents pays à leur territoire national.

Face à ces crises, un des aspects de la question sociale aujourd'hui est de savoir si les offres d'identités territoriales peuvent dessiner un monde commun et réintégrer ceux que la précarité et la solitude écartent de la vie collective.

Dans les années 1983-1995, beaucoup de maires, face à la nécessité de développer l'attractivité économique et résidentielle de leur commune, ont pris conscience de l'utilité de produire un discours d'enthousiasme et d'adhésion à leur projet. Malgré les excès du marketing territorial et parfois des réécritures discutables de l'histoire pour inventer une identité locale positive, on a constaté la réussite de ces discours emphatiques, le renouvellement des sentiments d'appartenance locale, une adhésion forte des habitants y compris des plus modestes. Il s'agissait de faire croire à des territoires de modernité culturelle et technologique, bien insérés dans le jeu des concurrences économiques mondiales. Le seul fait d'être habitant, c'était participer par délégation à une appartenance conquérante, c'était être pris dans un projet. Les sentiments de succès, de dynamisme et de confiance rejaillissaient sur les images de soi. Les maires y ont trouvé leur compte, beaucoup sont devenus des totems apolitiques de leur territoire, promis à de faciles réélections.

## II. Le repli sur le local

Puis, notamment à partir de 1995 avec la primauté du chômage et des questions sociales qui lui sont liées, l'air du temps n'était plus à la conquête et aux paillettes. Parler de demain est alors devenu un risque : seul le passé rassemble, l'avenir divise. Face aux malheurs annoncés, les acteurs locaux s'accordent à dénoncer le monde tel qu'il va et entendent une demande accrue de protection et de "rassurance".

Les identités territoriales, après les années flamboyantes, se sont construites comme promesse d'abri contre les vents mauvais

extérieurs. Discours de protection, discours patrimonial, discours identitaire, développement durable, dessinent un univers de conservation auquel s'identifient la collectivité et ses habitants. Tout est bon aujourd'hui pour inventer une différence locale à fins protectrices. Il s'agit d'affirmer le territoire comme un havre de paix, un lieu d'entre soi, une barrière contre les dérèglements de la modernité. Proximité, qualité résidentielle, cohésion sociale deviennent les maîtres mots, définis moins comme une dynamique collective que comme l'organisation réussie d'un *modus vivendi* où chacun devra vivre sa vie quotidienne sans gêne.

L'effet pervers du discours de proximité est de limiter la collectivité à une entreprise de services et les habitants à des usagers. Outre la crise de crédibilité des discours de développement local, qu'il s'agisse du développement économique, social ou urbain, les identités compensatrices ne mobilisent pas.

Beaucoup ont cru que les identités régionales et locales allaient se substituer aux faiblesses des identités sociales traditionnelles et à la faiblesse de l'imaginaire national. Certains même s'en réjouissaient. Mais le constat qui s'annonce, c'est que les identités locales protectrices sont impuissantes à contrer l'éclatement social et le retrait des enjeux collectifs.

Un travail d'analyse rigoureux reste à faire mais soulignons quelques symptômes qui vont tous dans le même sens : selon les enquêtes, selon les territoires et selon les formulations, les données peuvent varier, mais globalement, environ 20% des habitants ne se déclarent ni attachés à la Région ni attachés à leur commune, proportion en hausse représentant aujourd'hui un habitant sur cinq ; on note une baisse régulière des taux de lecture des supports des collectivités dans les grandes villes; enfin les taux d'abstention aux élections municipales s'élèvent de scrutin en scrutin. Les non attachés, non lecteurs, non votants finissent par dessiner un profil social de pauvreté.

Martin Hirsch rappelle qu'avant d'être une définition statistique, la pauvreté est une intrication de difficultés dont le cumul induit souffrances, isolement et retrait de la vie locale. Le développement des temps partiels, des CDD, de l'intérim, des horaires décalés, la part importante dans les grandes villes des foyers à une seule personne et des foyers monoparentaux (liée à l'augmentation régulière du célibat, aux mises en couple tardives, à la multiplication des séparations et divorces, au nombre de personnes âgées seules) créent désormais des groupes d'habitants dont certains cumulent

La question d'aujourd'hui est en effet de savoir ce qui assemble, c'est-à-dire ce qui fait société sur un territoire

pauvreté économique et pauvreté relationnelle. Parmi ceux-ci, on constate l'émergence de ce qui a été appelé par Eric Maurin "un nouveau prolétariat tertiaire" composé de jeunes actifs à l'emploi fragile, éclatés dans des petites structures (notamment de commerce et de services) et qui n'arrivent à nouer ni relationnel professionnel ni relationnel privé. Invisibles parce que ne relevant pas de dispositifs particuliers, ils ne se reconnaissent ni dans l'emphase identitaire ni dans le discours de proximité.

### III. L'invention de ce qui nous unit

L'expérience concrète du délitement social nous oblige à cesser de considérer que les sociétés locales vont de soi. La question d'aujourd'hui est en effet de savoir ce qui assemble, c'est-à-dire ce qui fait société sur un territoire. L'intégration territoriale ne se décrète pas mais la modernisation de la représentativité, le renouveau institutionnel, la re-symbolisation de la vie publique, les stratégies événementielles peuvent concourir à la développer. Il s'agit de chercher une nouvelle prise du discours identitaire, alliant proximité et perspective.

Les collectivités ont plus que jamais un mandat de socialisation. L'enjeu de l'intégration est aussi affaire de rhétorique, qu'il s'agisse de la refondation d'un récit national ou d'offres identitaires régionales ou locales. Face au retrait du collectif, l'action sociale (au sens de politiques sociales), seule, ne suffira pas à créer un nouvel imaginaire et à produire la colle nécessaire au vivre ensemble. La démocratie est affaire de procédures mais pas seulement : il s'agit aussi de savoir ce qu'on peut offrir en partage.

L'actualité de la démocratie participative est liée à trois questions fortes : celle de la représentativité et du fonctionnement actuel des institutions élues, y compris locales ; celle des procédures d'expression populaire existantes ou à créer et du statut de ces procédures ; et enfin, celle de la production des systèmes d'appartenance et de ce qui les nourrit.

L'invention de nouvelles formes d'expression permettra sûrement de mieux faire entendre l'expertise des usagers et certaines attentes individuelles ou collectives, mais reste à proposer aussi de (nouvelles) formes de déprise de soi qui construisent une appartenance collective. L'injonction participative, en elle-même, est insuffisante. Il s'agit de participer certes, mais à quoi, à quelle vision, à quelle société, à quels combats ?

## L'idée d'opinion publique

Alain TOURAINE,

Sociologue, École des Hautes Études en Sciences Sociales

Dans le monde actuel, qu'est-ce qui constitue le champ politique ? Où se joue la démocratie ? Autour de quoi se construit le système politique ?

Nous nous intéressons ici à ce qui peut et doit se passer aux extrémités du champ politique : d'une part, au sommet, ce qui amène à discuter du contrôle du pouvoir ; d'autre part, comme c'est le cas ce matin, à l'échelon local. Il est difficile d'échapper ici à des conclusions négatives, comme l'a montré l'exposé précédent.

La démocratie suppose notamment une limitation du pouvoir de l'Etat, des institutions représentatives mais surtout du "représentable" ! Or c'est ce qui nous manque le plus. Nous avons vécu pendant longtemps avec un principe d'unification du champ politique et de liaison entre le champ politique et le champ social. Le travail et les rapports de production structuraient l'espace politique. La distinction entre droite et gauche était ainsi déterminée par la distinction entre employeurs et salariés. Comme Jean de Legge l'a montré, cette correspondance a disparu. Les clivages politiques français n'ont guère davantage de sens que l'opposition américaine entre républicains et démocrates dont nous nous sommes beaucoup moqué.

Dans le monde actuel, qu'est-ce qui constitue le champ politique ? Où se joue la démocratie ? Autour de quoi se construit le système politique ? Auparavant, le champ politique du monde industriel connaissait une définition objective, qui pouvait d'ailleurs être définie en termes moraux avec la notion de justice sociale. Dès lors que cette définition disparaît, comment assurer l'unité du champ politique ? Certes, nous pouvons toujours surpondérer l'importance de l'échelon local, puisque nous ne savons plus répondre à des préoccupations plus larges, ou au contraire l'autre extrémité du champ politique, en tenant des débats idéologiques sur la disparition du rôle de l'Etat national à l'ère de la globalisation, ce qui est faux mais offre matière à des développements rhétoriques.

Mon hypothèse est que la démocratie ne peut exister sans un enjeu central. Quel est-il désormais ? J'ai beaucoup travaillé sur le passage d'une époque qui se pense socialement à une époque qui se pense en termes culturels. J'emploie, faute de mieux, l'expression d'opinion publique pour désigner ce qui est en jeu dans nos sociétés : un ensemble de choix et d'acteurs qui évoluent et s'articulent autour de questions culturelles, à propos desquelles nous ne nous exprimons pas en termes d'intérêts mais en termes d'opinions et de jugements moraux.

Considérons le problème qui nous occupe le plus : comment pouvons-nous vivre ensemble malgré toutes nos différences ? Comment concilier universalisme et diversité ? Voici vingt ans, cette question n'occupait pas la conscience et l'espace publics ; or c'est aujourd'hui un sujet central qui est évoqué par les hommes politiques, les intellectuels et les médias. De fait, nous ne pouvons pas vivre sans un minimum d'accord sur la définition des grands problèmes, comme en témoignent les débats sur le communautarisme et le multiculturalisme par exemple. Tout cela forme un ensemble beaucoup plus constitué que nous le croyons. Je suis persuadé que les professionnels dont le métier est de scruter l'opinion publique au jour le jour constatent également la récurrence de problèmes majeurs qui mûrissent lentement.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas parler des limites du pouvoir et du rôle du participatif à l'échelon local sans les penser par rapport à la constitution d'un champ politique central. De ce point de vue, des transformations considérables sont intervenues, notamment du fait des personnes qui s'occupent d'opinion publique. Grâce à elles, aux intellectuels et à l'influence de l'étranger, il pourrait se constituer un champ relativement clair et conscient des choix politiques, ce qui nous permettrait, par conséquent, de mieux appréhender les questions du sommet de l'échelle politique et de l'échelon local. Malheureusement, un élément indispensable de la formation de cet espace nous fait défaut : l'école, parce qu'elle a opté pour une position de retrait, qu'on qualifiera de républicaine, pour ne pas dire qu'elle ne s'occupe pas de démocratie. D'autres pays, au contraire, permettent la tenue de débats citoyens dans les écoles, auxquels participent des hommes politiques. Par exemple les pays scandinaves. Si la culture politique n'est pas transmise par l'école, elle ne peut s'établir. Par conséquent, la réintroduction de l'école dans la formation de la culture politique revêt une importance cruciale, et s'avère

d'autant plus difficile que les enseignants se trouvent confrontés, dans des conditions parfois très difficiles, à toutes sortes de problèmes dont ils sont à la fois acteurs et victimes.

Sans une forte structuration du champ et de la culture politiques, les dispositifs évoqués par Loïc Blondiaux relèvent de l'impossible. Pour que la démocratie bourgeoise aux deux extrémités, la branche ne doit pas être morte. Or la France se heurte à la carence d'une définition des enjeux politiques. Cette carence est loin d'être anodine ; les époques antérieures pouvaient être marquées par des opinions politiques et des clivages trop forts, cela n'empêchait pas du tout, au contraire, la constitution de l'Etat-Providence et l'élaboration de politiques sociales que nous sommes désormais incapables de mener à défaut de maîtriser le langage qui permettrait de traiter les nouveaux problèmes. Les formes et les procédures de la démocratie ne peuvent être déclinées si nous n'avons pas préalablement accepté le changement de définition concrète du champ politique. La France multiplie les résistances à cette prise de conscience.

En conclusion, je me permettrai une question aux intervenants : êtes-vous d'accord pour reconnaître le rôle structurant d'une redéfinition positive de l'enjeu de la politique ?

#### **Loïc BLONDIAUX**

J'approuve tout à fait l'idée selon laquelle la discussion doit se nourrir de savoir-faire et de réflexes qui s'apprennent à l'école. Notre système scolaire, très autoritaire, reproduit sur une petite échelle la conception monarchique du pouvoir, ce qui ne permet pas d'apprendre la discussion et la délibération collective. De ce point de vue, effectivement, la France est insuffisamment préparée.

S'agissant de l'opinion à laquelle je m'intéresse par ailleurs, j'ai tendance à adhérer à la conception de la démocratie participative comme discussion d'opinions au cours de laquelle les participants peuvent se dégager de leurs intérêts et de leurs identités. Si nous considérons que la démocratie participative s'articule autour, d'une part, d'une lutte d'intérêts et, d'autre part, d'identités fixes, la délibération collective devient impossible. Celle-ci suppose en effet un échange qui dépasse le simple rappel de nos intérêts et identités respectifs. Peut-être le concept d'opinion est-il alors le plus approprié pour réhabiliter le débat démocratique.

Je suis sensible à la réhabilitation du travail des sondeurs, mais je ne suis pas sûr qu'il soit parvenu à un tel degré de conceptualisation. Je ne suis pas certain non plus qu'ils ne soient pas victimes de l'idée que les opinions dissimulent souvent des attitudes extrêmement structurées : certaines personnes seraient structurellement de droite ou de gauche, d'autres foncièrement racistes, etc. Disposent-ils des outils leur permettant de comprendre des phénomènes plus souples, par exemple le fait que l'individu peut avoir des opinions contradictoires sur à peu près tous les sujets, exprimées en fonction des contextes ou de la formulation des questions ? Je pense qu'il y a une insuffisance de moyens méthodologiques et conceptuels nécessaires à l'appréhension de cette matière particulièrement fluide qu'est l'opinion.

#### Débat avec la salle

##### Marion BEN-HAMMO,

Chargée de mission coordination Démocratie participative pour la région Poitou-Charentes.

Vous disiez, Monsieur de Legge, que les citoyens ne s'intéressaient pas aux procédures de démocratie participative. Rares sont les expériences françaises dépassant, comme le rappelait Loïc Blondiaux, le simple cadre consultatif. Le budget participatif des lycées de ma région constitue une expérience-phare, il en existe d'autres dans de petites communes. La démocratie de proximité connaît une tension entre les procédures de participation et le maintien du monopole de l'élu sur la définition de l'intérêt général et la décision. L'essor de la démocratie participative implique la mise en place d'instances dotées d'une véritable compétence décisionnelle. Il me semble que les citoyens ne peuvent être intéressés à participer que s'ils sont assurés que leur avis pèsera réellement sur les décisions prises. L'expérience du budget participatif des lycées confirme cette idée. Au fur et à mesure que les élèves voient aboutir les propositions formulées les années précédentes, la participation prend de l'ampleur et touche des publics qui ne se sentaient pas concernés auparavant. J'ai ainsi pu voir un élève s'opposer frontalement à un proviseur dans un établissement d'enseignement adapté, accueillant des élèves socialement très défavorisés.

##### André GRJEBINE,

Directeur de recherche au Centre d'études et de recherches internationales de Sciences po (CERI)

Le passage, évoqué par Alain Touraine, aux questions culturelles expose à de véritables dangers. Si les intérêts peuvent être conçus par chacun de manière relativement claire, la question des choix culturels s'avère nettement plus confuse, sauf lorsque sont abordés le multiculturalisme et le communautarisme. Je crains que la démocratie participative n'aboutisse par ce biais à une remise en question de la démocratie représentative.

##### Alain TOURAINE

Nous sommes certainement d'accord. Le champ politique se définit d'ailleurs en partie contre le communautarisme.

Table ronde :

## La démocratie participative, complément ou substitut au bulletin de vote ?

Ont participé à la table ronde :

**Valérie PECRESSE,**  
Député des Yvelines

**Yves COCHET,**  
Député de Paris

La table ronde est animée par Vincent GIRET.

La démocratie participative constitue un formidable atout pour les élus ; je crois que tous souhaitent son développement

**Vincent GIRET**

Comment les deux mécanismes du scrutin électoral et de la démocratie participative peuvent-ils s'articuler ?

**Valérie PECRESSE**

Un élu peut difficilement s'opposer à la démocratie participative. Chaque élu éprouve le besoin de s'appuyer sur la plus grande légitimité possible. Or il est toujours déstabilisant de ne pas savoir ce que pense une large proportion de la population. La démocratie participative constitue un formidable atout pour les élus ; je crois que tous souhaitent son développement.

Je voudrais cependant m'élever contre l'un des présupposés de la démocratie participative. Je ne partage pas du tout l'idée d'une abstention sans cesse plus élevée lors des élections et d'un désintérêt croissant des Français pour la politique. Quand bien même les chiffres abondent en ce sens, je suis persuadée que la politique passionne les Français. Ils en sont imprégnés dès le berceau et en discutent dès qu'ils se rencontrent. Je ne crois pas du tout en une fatalité de la hausse de l'abstention. Si les Français n'ont pas voté à tel ou tel scrutin, c'est qu'ils estimaient qu'un véritable choix ne leur était pas proposé.

Prenons l'exemple de l'élection présidentielle de 2002. Peut-être les Français n'avaient-ils tout simplement pas envie de voter pour l'un des candidats en présence.

**Vincent GIRET**

Il s'agirait alors d'un problème d'offre.

**Valérie PECRESSE**

Tout à fait : un problème d'offre politique en termes de personnes et aussi en termes de programmes.

En 2002, les programmes de Jacques Chirac et de Lionel Jospin convergeaient. En outre, un candidat centriste essayait de se glisser entre eux. L'offre politique se trouvait concentrée au centre, si bien que de nombreux Français ne se reconnaissaient pas dans les candidats. Dès lors que l'offre politique est ouverte et que des choix clairs sont proposés, l'abstention recule.

Dès lors que l'abstention n'est pas une fatalité, je ne crois pas nécessaire d'inventer une légitimité concurrente de celle des élus, qui peut être assurée par une participation très élevée

Aux législatives de 2002, les électeurs de ma circonscription, par exemple, devaient choisir entre deux candidats de droite qui avaient des visions politiques bien différentes. L'enjeu était clair ; aussi la participation s'est-elle élevée à 80 %. Le bulletin de vote permettait de les départager.

En 2007, si l'élection oppose, comme c'est prévisible, Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal, nous assisterons à un changement de génération. A mon avis, les électeurs se déplaceront en masse : il s'agira d'élire une personne devant marquer le pays, ou du moins peser sur les choix nationaux, pour dix ou quinze ans, compte tenu de la longévité du personnel politique français et de l'âge des deux candidats. Voilà qui est beaucoup plus important que l'élection d'un homme pour son dernier mandat. En outre, les candidats avancent des idées sensiblement différentes, ce qui ouvre l'éventail du choix. Je suis donc persuadée que l'abstention sera très faible en 2007. Partout où je vais, j'éprouve le sentiment d'un intérêt croissant pour la politique. L'augmentation du nombre des militants du PS et de l'UMP montre un véritable appétit pour la politique.

Dès lors que l'abstention n'est pas une fatalité, je ne crois pas nécessaire d'inventer une légitimité concurrente de celle des élus, qui peut être assurée par une participation très élevée. Évidemment, il convient de développer la démocratie participative et d'associer davantage les citoyens à la prise de décisions. Je l'ai constaté notamment à propos de grands choix autoroutiers ou d'infrastructures, comme l'opération d'intérêt national du plateau de Saclay qui devrait concentrer 10 % de la recherche française, où seront construits 100 000 logements et qui totalisera 100 000 emplois. Nous allons créer un MIT à la française, ce qui représente une opération colossale. Il convient évidemment de sensibiliser tous les riverains ; chacun doit pouvoir exprimer son point de vue, qu'il vienne des milieux économiques, scientifiques, agricoles, qui possèdent pour l'instant la maîtrise du terrain, ou encore des associations de défense de l'environnement.

Je voudrais ici rendre un hommage appuyé à la Commission nationale du débat public (CNDP) qui accomplit un travail remarquable, comme j'ai pu le constater à l'occasion du choix d'un tracé autoroutier dans ma circonscription, choix sur lequel pesait considérablement le ministère de l'équipement. Nous avons débattu du sujet de manière à associer tout le monde, via des forums, Internet, treize réunions publiques. Nous savons désormais tous ce

Par ailleurs, l' élu  
pourra être  
renvoyé chez lui  
par les électeurs  
mécontents et  
portera toujours  
la responsabilité  
de la décision  
publique, et non  
le citoyen tiré au  
sort, qui n'est pas  
comptable de la  
décision prise

qu'est une autoroute et ce qu'elle peut – ou non – apporter ; nous avons débattu de la question de l'après-pétrole ; nous avons évoqué les transports publics. Le débat public est essentiel, dès lors qu'il associe les citoyens à la prise de décision.

Pour ma part, je suis très favorable, s'agissant des grandes lois, à une procédure de livre blanc comme celle qui est conduite à Bruxelles. Je déplore que nous ne l'ayons pas fait au cours des cinq dernières années, cela nous aurait permis de mener à bien un certain nombre de réformes. Nous devons faire appel avant toute grande loi à l'opinion publique et demander aux gens de réagir sur toutes les options envisageables. Cette procédure peut être menée par Internet, par des réunions, etc.

Ne négligeons pas les corps intermédiaires, tels les associations et les syndicats. Nous votons ces jours-ci – enfin – la loi sur le dialogue social, pour que les partenaires sociaux soient associés aux modifications du droit du travail. De même, nous devons consulter toutes les associations représentatives des étudiants et des enseignants avant toute réforme de l'université. Malheureusement, les corps intermédiaires souffrent aussi d'un déficit de représentativité. Un syndicat très faible est-il légitime pour signer un accord au nom du salarié ? Des mesures comme l'accord majoritaire ou le droit d'opposition, dont nous débattons actuellement, doivent permettre à tous, dans le monde du travail, de prendre part aux réformes les concernant. Le taux de syndicalisation du secteur privé n'est pas acceptable. Nous devons mobiliser les salariés pour qu'ils s'investissent dans la vie syndicale, ce qui renforcera la représentativité des syndicats et les rendra nettement plus modérés – représentant davantage de salariés, ils entreront dans une logique plus constructive, une logique de négociation davantage que de conflit.

Cependant, je suis inquiète des dérives potentielles de la démocratie participative. La région Ile-de-France a par exemple mis en place un panel de citoyens tirés au sort pour s'assurer du respect, par le président du Conseil Régional, de ses engagements. Le principe ne suscite pas d'opposition de ma part. Cependant, ces citoyens tirés au sort disposent de davantage de pouvoirs d'inspection ou de vérification que les conseillers d'opposition, pourtant élus. Le tirage au sort ne vaut pas le suffrage universel. Les élus ont au moins été élus, à un moment donné, par la majorité des électeurs devant lesquels ils se présentaient, ce qui leur confère une légitimité et aussi une responsabilité. Je n'accepte pas que des panels citoyens puissent avoir le moindre pouvoir de sanction ou de décision en matière de

Depuis un peu  
plus d'une décennie,  
ou peut-être  
depuis mai 68, de  
nombreuses formes  
d'une prétendue  
démocratie  
participative sont  
apparues

politique nationale. Un élu s'exprime en son âme et conscience, en fonction de convictions. Les élus sont exposés en permanence à la pression d'intérêts multiples face auxquels ils doivent définir l'intérêt général. En surpondérant le poids des intérêts particuliers et en les dotant de représentations disposant d'un pouvoir comparable à celui des élus, nous compliquons la mission de définition de l'intérêt général de ces derniers. Par ailleurs, l' élu pourra être renvoyé chez lui par les électeurs mécontents et portera toujours la responsabilité de la décision publique, et non le citoyen tiré au sort, qui n'est pas comptable de la décision prise.

Je suis donc davantage favorable au renforcement des droits de la minorité, par exemple dans des commissions parlementaires pluralistes, associant droite et gauche, comme nous en connaissons à l'Assemblée nationale à propos de sujets de société sur lesquels un consensus peut être dégagé (la fin de vie, l'effet de serre, etc.) qu'à l'accès de citoyens tirés au sort aux pouvoirs de décision.

#### Yves COCHET

Depuis un peu plus d'une décennie, ou peut-être depuis mai 68, de nombreuses formes d'une prétendue démocratie participative sont apparues : les agendas 21 locaux, nés après le sommet de la Terre de Rio en 1992 ; les budgets participatifs de Porto Alegre et de Poitou-Charentes ; la CNDP, plutôt initiée par la gauche mais très bien mise en œuvre par la droite, portant sur des opérations d'ampleur nationale mais tout de même territorialisées ; les conférences de consensus ou, comme on les appelle plutôt en France, de citoyens, qui nous ont éclairés à propos des OGM en 1998 et du changement climatique en 2002 et ont proposé des solutions assez radicales et sensiblement différentes de ce qu'aurait envisagé une mission parlementaire ; les conseils de quartier, dont le règlement intérieur, très curieusement, varie d'un arrondissement à l'autre (ainsi, dans le quatorzième arrondissement de Paris, le conseil comporte 30 membres, dont peu d'élus, des socioprofessionnels et associatifs et le collègue des "vrais gens", tirés au sort parmi des volontaires et dont un membre préside le conseil de quartier) et qui, malgré un esprit de clocher parfois agaçant, donnent à certains l'impression de revivre l'esprit autogestionnaire des années 1970.

Par ailleurs, la démocratie représentative est présentée comme s'opposant souvent, à l'échelon local, à la démocratie participative. Cela me semble pour partie inexact. La démocratie consultative

de certains groupes telle qu'on la connaissait auparavant revenait plutôt à une forme d'écoute sélective permettant au maire et aux élus d'entendre ce qu'ils voulaient bien entendre. De ce point de vue, le Forum social européen et Porto Alegre ont jeté un pavé dans la mare et permis des avancées sensibles.

Je me pose deux questions. D'une part, il existe de nouvelles problématiques qui, quel que soit l'échelon de démocratie participative retenu (local ou national) émergeront difficilement de ce type de démocratie : c'est notamment le cas des grands choix scientifiques et techniques qui, sous des prétextes de complexité des problèmes, échapperaient aux citoyens. Cette réserve me paraît infondée. Mais on peut d'autre part, faire un reproche à la démocratie participative : les propositions élaborées, voire les décisions adoptées, participeront d'une vision de la vie démocratique que je qualifierai de "continuiste" : j'imagine mal, pour reprendre un terme que Valérie Pécresse affectionne peut-être, des possibilités de ruptures dans les assemblées participatives. Certains problèmes peuvent être désignés comme supraliminaires, pour employer, sans vouloir paraître pédant, un terme qui n'est pas de moi : ce sont des problèmes dont spontanément, personne ne va concevoir qu'ils puissent trouver une solution rapide, démocratique et techniquement possible, comme le changement climatique ou la moindre accessibilité de matières premières bon marché, comme le pétrole. Ces phénomènes auront des conséquences mondiales. Or je vois mal se dégager, aussi bien dans le champ de la démocratie participative que dans celui de la représentation, une volonté et des propositions de ruptures de nature à y faire face.

#### **Valérie PECRESSE**

Il y a quand même le Facteur 4.

#### **Vincent GIRET**

Pouvez-vous expliquer en un mot de quoi il s'agit ?

#### **Yves COCHET**

Il faut qu'en 2050, comme l'indiquait Monsieur Raffarin, la France divise par quatre ses émissions de gaz à effet de serre. Spontanément, nous estimons que nous disposons de suffisamment de temps. Or la réalité du problème est telle qu'il est nécessaire de commencer dès maintenant une telle réduction, ce qui implique de réduire de 3 %

**La vérité est que la représentation s'oppose au partage du pouvoir. La France n'est pas une démocratie mais une oligarchie d'apparence démocratique, dans laquelle les oligarques n'entendent pas partager le pouvoir**

par an nos émissions à partir de 2006 – ce n'est pas en 2049 que nous allons nous rappeler que les émissions devront être divisées par quatre l'année suivante. Or nous ne prenons pas du tout un tel chemin.

Les phénomènes supraliminaires sont d'une ampleur telle que nous éprouvons des difficultés à nous les représenter. Nous pouvons imaginer les quelques centaines de millions d'euros de l'opération du plateau de Saclay ; en revanche, le coût du changement climatique estimé par le rapport Stern à 5 500 milliards d'euros est irréprésentable. Il ne s'agit pas là d'une question d'options politiques mais, je crois, d'une limitation cognitive de l'esprit humain.

Par ailleurs, la démocratie participative se heurte souvent à des objections de nature plutôt technique, selon lesquelles il existerait un seuil maximal de communication entre les gens, un seuil démographique au-delà duquel la participation effective aux décisions et aux délibérations s'avérerait impossible. Il ne serait pas possible à un groupe de plus de quelques dizaines ou centaines de personnes de délibérer et décider valablement. Certains cantons suisses y parviennent pourtant. Cet argument me paraît totalement erroné, notamment grâce aux systèmes de communication.

La vérité est que la représentation s'oppose au partage du pouvoir. La France n'est pas une démocratie mais une oligarchie d'apparence démocratique, dans laquelle les oligarques n'entendent pas partager le pouvoir. Les arguments les plus variés sont donnés : les masses seraient réceptives à la propagande, trop intellectuellement limitées pour comprendre la complexité du monde, peu intéressées par les affaires publiques et ne manifesteraient que les points de vue de groupes d'intérêts. Imaginez d'appliquer ces arguments à la représentation parlementaire : vous êtes immédiatement accusés d'antiparlementarisme ! Pourtant, ils s'appliquent parfaitement aux députés que je côtoie depuis dix ans. Les députés, ou les institutions européennes, sont évidemment réceptifs aux propagandes – un ouvrage est d'ailleurs récemment paru à propos des lobbies à l'Assemblée nationale, j'en recommande la lecture ; les députés sont très sensibles aux lobbies, comme ceux des céréaliers ou des betteraviers.

#### **Vincent GIRET**

Dans le cadre européen, ces lobbies sont cependant dûment répertoriés.

## Je reproche à la démocratie participative de ne pas forcément aboutir à des décisions

### Yves COCHET

C'est exact.

S'agissant de la compétence intellectuelle des députés, il est inutile de vous dire à quel point nous pourrions en discuter.

Quant à l'intérêt des députés pour les affaires publiques, les statistiques montrent qu'en raison du mode de scrutin, les députés les plus réélus sont ceux qui ne participent pas du tout au travail parlementaire, ceux qui ne viennent jamais à l'Assemblée nationale, et qui passent leur temps en circonscription pour inaugurer les comices agricoles et embrasser les personnes âgées dans les maisons de retraite.

### Valérie PECRESSE

Le travail parlementaire et la présence en circonscription sont conciliables !

### Yves COCHET

Non, c'est impossible. Les députés qui passent des heures à l'Assemblée et restent la nuit pour porter la contradiction sur des projets de lois ou déposent 150 amendements ne sont jamais sur le terrain, ce qui leur est reproché. Ils ne sont donc pas réélus.

La captation de la démocratie par les représentants oligarchiques doit être combattue par toutes les formes de la démocratie participative. Cette question constituera un enjeu majeur des prochaines élections présidentielle et législatives.

### Valérie PECRESSE

Yves Cochet a raison quant à l'appréhension de certains face à la démocratie participative et aux citoyens. Je ne pense cependant pas qu'ils soient majoritaires. Faire de la politique, c'est d'abord aller dans une salle hostile et, sinon la convaincre, du moins parvenir à discuter avec elle.

Je reproche à la démocratie participative de ne pas forcément aboutir à des décisions. Yves Cochet nous a dépeint le tableau idyllique de la démocratie participative guidant le peuple. Malheureusement, lorsque vous vous trouvez, comme cela m'est arrivé, face à une salle dont la moitié souhaite un tramway sur roues et l'autre moitié un tramway sur rails, vous devez prendre une décision, et mécontenter la moitié du public. Pour faire avancer les dossiers, prendre des décisions s'impose et c'est l'élu qui fera face, tout seul, au mécontente-

ment de la moitié de la salle. Dans tous les cas, c'est auprès de l'élu que les mécontents protesteront. Si, dans certains cas, un consensus peut se dégager, ce n'est pas toujours le cas ; en outre, le consensus peut être un consensus du refus, nul ne voulant une autoroute chez soi.

Il est facile de caricaturer les élus en prétendant qu'ils ne travaillent pas et sont incompétents. Seulement, lorsqu'ils prennent une décision, les gens peuvent venir se plaindre, c'est aussi notre métier que d'entendre ces récriminations.

### Débat avec la salle

#### Question

Des quatre niveaux de participation définis tout à l'heure par Monsieur Blondiaux, nous n'avons pas abordé celui de l'information. Une information complète et précise me paraît nécessaire sur, entre autres, les sujets techniques et scientifiques, tels les OGM ou le nucléaire.

Nous nous demandons pourquoi la démocratie participative fonctionne si bien dans certains pays. L'une des raisons les plus fondamentales tient à un accès plus large aux documents administratifs. J'appartiens au collectif Liberté d'informer de Sciences Po. Une pétition a été initiée à ce propos car la loi française, contrairement aux lois américaine, anglaise ou suédoise, est assez mal rédigée et protège finalement le secret par des exceptions au principe de liberté d'accès aux documents administratifs. Ainsi, ce ne sont pas la sécurité nationale ou la santé publique qui se trouvent préservées mais le secret défense ou le secret industriel. Cette question peut-elle constituer un enjeu de l'élection présidentielle ? Serait-il possible de former un consensus au moins sur ce premier niveau de la participation ?

#### Question

Lobbyiste indépendant pour des ONG, je m'intéresse également, sur le plan universitaire, aux liens existant entre mouvements sociaux, médias et opinion publique.

Je voudrais vous soumettre un cas d'école. Je travaille en ce moment pour la conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), structure représentant 400 000 associations, qui regroupent 10 millions de membres et comptent 1,6 million de salariés. Cette structure est l'interlocuteur des pouvoirs publics en matière de vie

associative. En son sein, l'UNIOPS s'occupe du secteur de la santé, le comité national olympique de tout le secteur sportif, l'UNAF de la famille, etc. La CPCA n'est pas reçue par les ministres, elle éprouve les plus grandes difficultés à se faire entendre. Elle organise le 20 janvier un colloque auquel elle a convié tous les candidats à l'élection présidentielle ; pour l'instant, Nicolas Sarkozy a refusé d'y assister, mais peut-être changera-t-il d'avis.

A côté d'un tel organisme, des collectifs dénommés Génération Précaire et Jeudi noir, regroupant vingt personnes n'appartenant à aucun syndicat ou parti politique et qui ne sont représentatifs de personnes, sont reçus, grâce à des actions médiatiques, l'un par le Premier ministre et deux ou trois de ses conseillers pendant deux ou trois heures et l'autre par Jean-Louis Borloo. Comment expliquez-vous pareille différence de traitement ?

**Yves COCHET**

S'agissant de l'information, je suis tout à fait favorable à la transparence, sachant cependant qu'une société n'est pas transparente et homogène à elle-même.

**Vincent GIRET**

C'est un fantasme.

**Yves COCHET**

Effectivement. Malgré tout, elle doit constituer notre horizon et nous devons toujours nous y efforcer, particulièrement dans une France marquée par le jacobinisme, le colbertisme et les grands corps qui prétendent détenir la vérité et s'y opposent. Les pays anglo-saxons connaissent une situation plus favorable, que j'expliquerais par des raisons culturelles, un peu à la Max Weber. Dans ces pays de tradition protestante, le salut individuel pousse la personne à agir. Dans des pays de tradition catholique comme la France, le salut passe davantage par l'obéissance à une hiérarchie. Évidemment, il vaut mieux être des citoyens actifs que des citoyens passifs et obéissants à la hiérarchie. Nous avons mené des efforts en ce sens lorsque nous étions au gouvernement ; nous le referons l'an prochain.

S'agissant des différents niveaux de la participation, un grand débat national s'est tenu à propos de l'EPR, nouveau réacteur nucléaire qui devrait être construit – j'espère qu'il ne le sera pas – à Flamanville, dans la Manche, en vue de renouveler le parc nucléaire français.

**Nous assistons à une star-academysation de la politique qui privilégie toujours le paraître**

Le débat portait sur l'opportunité même de la construction de ce réacteur. Or il est intervenu après le vote de la loi d'orientation sur l'énergie, qui décidait de la construction de ce réacteur ! Autrement dit, ce débat était une véritable mascarade. Malgré les protestations de bonne volonté, les mêmes vieilles méthodes sont toujours à l'œuvre – j'attaque évidemment la droite parce que Valérie Pécresse est partie, mais je pourrais en dire autant à propos de la gauche.

S'agissant de la dernière question posée, la télévision donne une puissance de parole et une influence extraordinaire auprès du pouvoir politique. La CPCA est certainement plus représentative que Jeudi noir ; en revanche, elle est moins amusante. Nous assistons à une star-academysation de la politique qui privilégie toujours le paraître. La crétinisation universelle de la télévision tend à décerner à ce type d'actions un brevet de citoyenneté. Cela dit, ces manifestations ne durent qu'un temps, d'autant que Jeudi noir est voué à disparaître pour que justice sociale soit faite ; la CPCA vivra plus longtemps.

Table ronde :

## Les nouveaux modes de participation à la démocratie

Ont participé à la table ronde :

**Olivier MAZEROLLE,**  
Journaliste, BFM TV

**Edwy PLENEL,**  
Journaliste, ancien directeur de la rédaction du Monde

**Bruno JULLIARD,**  
Président de l'UNEF

**Thierry CROUZET,**  
Blogueur, auteur du livre *Le peuple des connecteurs*

La table ronde est animée par Vincent GIRET.

Dans cette démocratie de basse intensité dont nous payons les frais avec l'abstention, le faible poids des partis de gouvernement et les catastrophes démocratiques diverses de récentes élections, le rapport à la presse et à l'information est nourri par une trop faible culture démocratique

#### Edwy PLENEL

Il ne s'agit pas de débattre ici d'une simple technique démocratique ou d'envisager l'instauration d'une démocratie complémentaire sous le vocable de démocratie participative. L'enjeu est plus vaste. Nous devons tout simplement refaire de notre pays une démocratie. Pierre Rosanvallon, dans *La contre-démocratie*, rappelle combien notre pays a été victime progressivement, dans une alliance paradoxale des bonapartistes et des républicains, d'un désaisissement démocratique, d'un glissement vers une démocratie moniste, verticale, qui ne marchait que sur un pied, celui de la délégation de pouvoir par le vote. Or, pour bien marcher, la démocratie doit marcher sur ses deux pieds. A la légitimité doit s'ajouter la confiance. Rosanvallon montre combien une tradition très lointaine d'espérance démocratique organise la défiance démocratique, idée qui ne manquerait pas d'effrayer ceux qui ont comparé Ségolène Royal, à cause de l'idée de jurys de citoyens, à Mao Tsé-Toung. Ce n'est pas Madame Royal qui écrit "le gouvernement représentatif devient bientôt le plus corrompu des gouvernements si le peuple cesse d'inspecter ses représentants". C'est Pierre Leroux, à l'origine du mot socialisme, qui propose dès 1848 l'idée d'un jury national de 300 citoyens tirés au sort ayant pour rôle de surveiller et de juger la représentation nationale, le tirage au sort devant permettre d'échapper au poids des déterminations sociales et de l'oligarchie. C'est le philosophe Alain, qui n'était pourtant pas un révolutionnaire, qui propose que tous les citoyens contrôlent, surveillent et jugent les pouvoirs de ceux qui les gouvernent et qui énoncent cette vérité si provocante, aujourd'hui, aux oreilles de certains : "Où est donc la démocratie sinon dans ce troisième pouvoir que la science politique n'a point défini et que j'appelle le contrôleur ? Ce pouvoir s'est longtemps exercé par révolutions et barricades. Aujourd'hui, c'est par l'interpellation qu'il s'exerce. La démocratie serait à ce compte un effort perpétuel des gouvernés contre les abus de pouvoir". Je pourrais multiplier les citations. Une telle culture démocratique aurait évité l'impasse du CPE. Il aurait fallu prendre en compte la défiance des citoyens par rapport au pouvoir.

Dans cette démocratie de basse intensité dont nous payons les frais avec l'abstention, le faible poids des partis de gouvernement et les catastrophes démocratiques diverses de récentes élections, le rapport à la presse et à l'information est nourri par une trop faible culture démocratique. Rosanvallon appelle cela l'illibéralisme français. Nous refusons le désordre démocratique que doit représenter l'information. Nos pouvoirs, quels qu'ils soient, admettent l'information dans un rapport de soumission, de familiarité, de cousinage, mais l'idée de désordre est mal acceptée.

Autrement dit, le citoyen peut considérer qu'il est lui-même producteur d'information et n'a plus besoin des professionnels pour faire connaître son opinion, son action, voire son expertise

Nous ne pouvons évidemment nous contenter d'énoncer cette exigence à l'endroit du pouvoir politique. Nous devons nous l'imposer à nous-mêmes, d'autant que le pouvoir médiatique se conjugue aujourd'hui à la troisième révolution industrielle, justement appelée révolution de l'information, après celles de la vapeur et de l'électricité. Autrement dit, le citoyen peut considérer qu'il est lui-même producteur d'information et n'a plus besoin des professionnels pour faire connaître son opinion, son action, voire son expertise. L'expert se trouve démis, de même que le journaliste qui se prend pour un expert : ils sont identifiés au pouvoir. Nous l'avons constaté à l'occasion du référendum de l'an dernier ou de la crise des banlieues, au cours de laquelle des journalistes suisses nous ont donné une belle leçon en offrant un blog à des jeunes de banlieue, le *Bondy Blog*. Face à cette réalité, les soucis de contrôler par le haut l'agenda médiatique, d'occuper et de surinvestir l'agenda informatif, à la manière de Nicolas Sarkozy dont la stratégie de communication a été l'objet d'un mémoire, paraissent bien dérisoires.

D'une certaine manière, le journaliste se trouve renvoyé à sa place : il donne son opinion et son information mais ce ne sont plus qu'une opinion et une information parmi d'autres. Ainsi, lors de la transition démocratique en Corée, face à un système médiatique fermé à certaines informations, des partisans du président finalement élu ont créé en 2000 le site OhMyNews.com, devenu rentable en 2004, dont le mot d'ordre est "every citizen is a reporter" (chaque citoyen est un reporter). L'autonomie, la spécificité et l'identité même de notre métier sont remises en cause. Des citoyens peuvent eux-mêmes proposer articles et reportages et être rémunérés comme des pigistes par ceux qui consultent le site.

Ce mouvement démocratique qui nous bouscule tous me paraît légitime. Gardons-nous cependant de tomber dans certains pièges. Comme toute révolution industrielle, celle que nous vivons crée de nouveaux rapports de force, entre capital et travail, salariés et propriétaires, et une tension entre l'autonomie des salariés, journalistes par exemple, et les acteurs de l'univers médiatique. Dans le cas précis de notre pays, cette exigence démocratique rejoint une haine ancienne du journalisme, de sa liberté et de son indépendance, puisque la dissolution du journalisme paraît à portée de main.

Pour comprendre ces évolutions, je recourrai à la pensée d'un auteur malheureusement non traduit en français, ce qui traduit bien le retard de notre réflexion en la matière : Robert Ezra Park, fondateur de l'école de sociologie de Chicago, dont on oublie souvent qu'il n'a rejoint l'uni-

versité qu'à 49 ans, après avoir été longtemps reporter et journaliste d'investigation, journaliste de faits divers, en somme un reporter urbain plongeant au cœur de la société, un véritable enquêteur et non un éditorialiste ou un commentateur. Il est l'auteur de plusieurs textes canoniques dont *News as a Form of Knowledge* et sa thèse rédigée sous la direction de Georg Simmel et soutenue en 1904 en Allemagne, *Masse und Publicum*, traduite en anglais sous le titre *The Crowd and the Public*. Simmel posait, à l'époque de la deuxième révolution industrielle, c'est-à-dire celle de l'avènement de la presse de masse, des questions qui conservent toute leur actualité à l'époque de l'information en ligne. Robert Ezra Park, en retenant la distinction de la foule et du public et en posant le principe selon lequel l'information est une forme de connaissance, établissait les conditions de la démocratie vertueuse que nous cherchons à établir. Il considérait que la démocratie consistait à sortir de la foule, avec ses automatismes et ses réflexes, pour construire un public, caractérisé par une adhésion, une fidélité, une identité et l'organisation d'un conflit. En envisageant l'information comme une connaissance, il manifestait l'exigence d'une qualité de l'information ; celle-ci se travaille, tout n'est pas information et il existe différents niveaux d'information et de qualité de l'information.

Aujourd'hui, le modèle de l'audience et de la gratuité voudrait s'imposer comme modèle unique de l'univers médiatique, ce qui conduit à une perte de qualité et à un journalisme sans journalistes – je songe ici à *Direct-Soir*, quotidien gratuit du soir – et nous amène à acheter des contenus sans accorder la moindre importance aux contenus. Une presse jetable résulte ainsi de l'application à l'ensemble des médias de principes propres aux médias de masse. Ceci soulève la question du web, qui a généralisé le débat anonyme, alors qu'un professionnel ne peut se fonder sur des sources anonymes, et qui voudrait qu'une opinion vaille une information.

Tout en admettant que le journaliste est sommé de rendre des comptes, il lui appartient de se battre pour reconquérir sa légitimité de producteur de vérités de fait, pour reprendre une expression d'Hannah Arendt. Il existera toujours des vérités de raison, de préjugé et d'opinion, mais les vérités de fait sont toujours en péril, notait-elle dans un texte de référence de 1967 traitant du débat médiatique. Notre temps vit sous la menace du mensonge. Une grande démocratie a pu vivre pendant trois ans sous le règne d'un mensonge d'Etat – George Bush en paie aujourd'hui le prix mais le mensonge d'Etat aura fonctionné pendant trois ans, au point de mettre en péril la stabilité et la paix mondiales. La bataille pour la vérité de fait et la précision de l'information rejoint le

Voici donc  
longtemps que la  
presse se demande  
comment  
permettre une  
participation plus  
importante de ses  
lecteurs, de ses  
auditeurs ou même  
finalement de ses  
téléspectateurs

combat pour l'identité professionnelle et la reconquête d'une certaine autonomie par rapport à l'oligarchie évoquée tout à l'heure.

#### Vincent GIRET

Olivier Mazerolle, vous avez interrogé des hommes politiques préoccupés par cette crise. Nous sentons bien que la manière d'interviewer a évolué. Récemment, un animateur de radio du matin m'a profondément choqué en affirmant, comme une ligne éditoriale, qu'un auditeur posera toujours une meilleure question qu'un journaliste. Cet énoncé me paraît extrêmement pernicieux et dangereux. Je voudrais vous demander si le paysage médiatique que vous connaissez bien est menacé de succomber à de telles tentations qui le pousseraient à produire des journaux sans journalistes.

#### Olivier MAZEROLLE

Cette question n'est pas neuve. J'ai commencé à travailler à Europe 1 dans les années 1960. Je me rappelle très bien qu'en 1965 ou 1966, Europe 1 avait programmé une émission hebdomadaire d'une heure au cours de laquelle des auditeurs interpellaient des acteurs du monde politique ou de la société. Voici donc longtemps que la presse se demande comment permettre une participation plus importante de ses lecteurs, de ses auditeurs ou même finalement de ses téléspectateurs, puisque nous avons vu apparaître et croître le recours, dans des émissions, à des panels ou des jurys dans lesquels l'individu était censé représenter l'ensemble des membres de la société exerçant la même profession que lui, comme si chaque individu ne pouvait avoir d'opinions indépendamment de sa profession.

Ces pratiques gagnent du terrain sous la pression de la société. Je crois que cette pression s'exerce par cycle comme l'ont montré les exemples historiques d'Edwy Plenel. Ce phénomène s'amplifie aujourd'hui en raison de la valorisation de l'individu, chacun se croyant détenteur d'une vérité valant très largement celle d'autrui et estimant disposer, au titre du respect qui lui est dû et quand bien même il n'est pas expert, de toute la légitimité nécessaire pour mettre en doute la parole de l'expert. Ainsi les médecins se trouvent de plus en plus souvent mis en cause, tout comme les juges. Je me permets au passage de signaler que les deux arrêts rendus en première instance et en appel dans l'affaire d'Outreau ont été pris par des jurys comptant des citoyens, comme quoi la démocratie participative ne met pas plus à l'abri d'une erreur que la représentation. Internet sert

## L'importance de la question des rapports des médias et du pouvoir se trouve sans doute, à cet égard, surestimée

également toute cette aspiration à l'expression, d'autant que des frustrations se sont accumulées ; comme en 1968, l'envie de s'exprimer se manifeste d'autant plus fortement que les gens ont ressenti comme une chape de plomb empêchant la prise en compte de leur expression à travers les élections – plusieurs élections se sont tenues depuis avril 2002, qui n'ont pas donné lieu aux traductions politiques, bien différentes de celles de simples scrutins locaux, qu'elles pouvaient appeler dans la mesure où l'élection présidentielle de 2002 n'avait, d'une certaine manière, pas abouti – ou à travers les médias, puisque nous sommes régulièrement accusés de n'organiser que des débats strictement conventionnels ou relevant du crétinisme, pour reprendre l'expression d'Yves Cochet.

Je crois que nous avons effectivement connu une époque où le politiquement correct nous anesthésiait. L'importance de la question des rapports des médias et du pouvoir se trouve sans doute, à cet égard, surestimée. Je n'ai pas été l'objet de davantage de pressions à la direction de la rédaction de France 2 qu'à celle de RTL : vous n'êtes pas obligés de me croire et pourtant, c'est la vérité ! Soit un média opte pour une ligne politique très claire et prend le risque d'une confrontation avec le pouvoir, soit ce média est un média de masse dont la vocation, légitime ou non, est de s'adresser à un ensemble de populations qui peuvent avoir des opinions extrêmement différentes, auquel cas le rapport au pouvoir doit moins relever de la confrontation que d'une coexistence pacifique dans laquelle chacun, décideur ou journaliste, se borne à faire le métier qui est le sien.

Comment expliquer alors le conformisme des médias ? Dans les années 1980, à l'époque de la percée de Jean-Marie Le Pen, est née dans certains quartiers une volonté de protestation contre une dérive des conditions de vie et des rapports entre les différentes communautés et entre les différentes couches sociales. Comme Jean-Marie Le Pen proférait pour sa part des propos épouvantables en jetant des anathèmes racistes sur un certain nombre de personnes, nous avons ignoré cette montée de peurs pour ne pas être stigmatisés comme favorisant l'ascension de Le Pen. Je recevais ainsi à RTL des lettres dont le style montrait qu'elles n'étaient expédiées ni par des universitaires ni par des personnes engagées à l'extrême-droite – elles venaient sans doute plutôt de la gauche et du parti communiste – et qui exprimaient leur désarroi et m'invitaient à venir constater par moi-même la réalité du terrain. Je répondais consciencieusement que la situation n'était pas aussi dramatique que cela et que les choses ne tarderaient pas à aller mieux. Nous avons subi les conséquences de notre

## La démocratie participative s'arrête toujours au moment, inéluctable, où des responsabilités doivent être endossées ; c'est alors que le professionnel retrouve son rôle

propre cécité une dizaine d'années plus tard. Le politiquement correct existe dans les médias, c'est une certitude ; cependant, je crois que les médias ont beaucoup évolué sur ce point depuis deux ou trois ans.

S'agissant d'Internet, reconnaissons que le web constitue une véritable concurrence pour les journalistes, car c'est un moyen formidable de recueillir des avis sur les actualités du jour – car on trouve beaucoup plus d'avis que d'informations sur Internet. Je ne suis d'ailleurs pas certain que notre cerveau puisse assimiler en permanence des informations qui l'assaillent à la vitesse de la lumière ; vous pouvez aussi très bien passer votre temps à vous informer en permanence sur Internet sans disposer d'un seul instant de réflexion. Cela dit, Internet est incontestablement un concurrent en ce qu'il donne le sentiment, d'accéder à des informations tuées par les médias, sentiment parfois justifié mais souvent erroné compte tenu de la multiplicité des sources d'information : presse hebdomadaire, presse quotidienne, radio, télévision (avec quelques réserves pour celle-ci dans la mesure où, médias de masse, les chaînes généralistes peuvent être tentées de ne s'intéresser qu'au plus petit dénominateur commun de leurs téléspectateurs). Je me permets au passage de remarquer que les émissions les plus regardées sont celles donnant lieu à des formes de supposée démocratie participative ; dans le même temps, elles sont dénoncées comme celles manifestant le plus fortement le crétinisme. Ceci me paraît pour le moins paradoxal. Les téléspectateurs qui y participent sont-ils eux-mêmes l'expression du crétinisme ou bien en retirent-ils quelque substance ? Par ailleurs, les sites tels que OhMyNews et AgoraVox ont éprouvé le besoin de confier à des journalistes professionnels de vérifier la réalité des informations données par les internautes. La démocratie participative s'arrête toujours au moment, inéluctable, où des responsabilités doivent être endossées ; c'est alors que le professionnel retrouve son rôle.

Enfin, à propos des jurys populaires, Pierre Rosanvallon appelle de ses vœux des jurys disposant du temps nécessaire à la réflexion, qui s'emparent d'un sujet pour en débattre en profondeur et avec toutes les connaissances requises. Cela signifie que ces jurys populaires s'adonnent à la démocratie participative en devenant pour un temps des professionnels.

### Vincent GIRET

Thierry Crouzet, ingénieur de formation, vous avez publié plusieurs ouvrages, notamment un guide des meilleurs sites Internet. En tant qu'internaute, vous avez été interpellé à plusieurs reprises tout au

long de la matinée. A votre avis, jusqu'où Internet peut-il constituer un acteur de la vie démocratique ?

**Thierry CROUZET**

Je crois que je pourrais dire l'exact contraire de tout ce que j'ai entendu.

Internet constitue simplement un moyen pour les citoyens de se fédérer et de créer un cinquième pouvoir, le quatrième étant celui de la presse. Cependant, ce cinquième rang dans l'ordre chronologique ne doit pas occulter la vocation naturelle de ce pouvoir, qui est celui même des citoyens, à devenir le premier par son rôle dans la vie politique.

Pour ma part, je considère que la démocratie se porte bien. Depuis 1975, le nombre de démocraties dans le monde a quadruplé. Les problèmes que nous rencontrons tiennent à cette forme particulière que constituent nos démocraties représentatives.

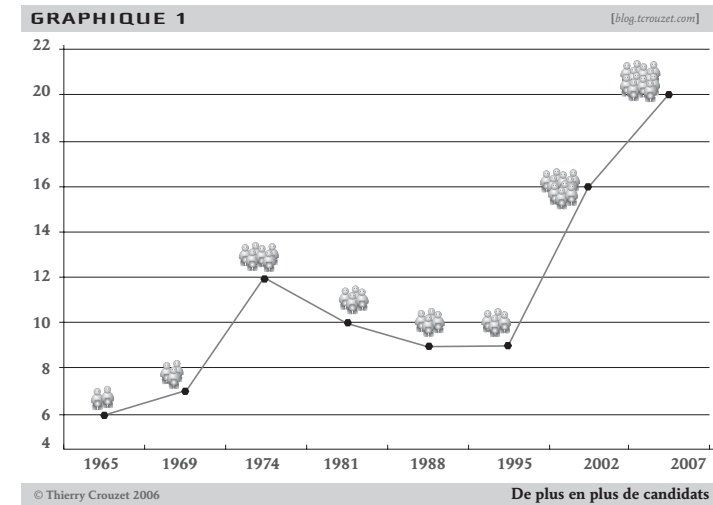
J'essaierai de montrer comment Internet est en train de changer les choses en commençant par un détour par l'économie. Depuis quelques années, nous constatons que les produits qui auraient été retirés de la vente voici quelques années pour cause de ventes insuffisantes sont toujours disponibles sur Internet et que les produits qui n'étaient pas accessibles aux consommateurs le deviennent en ligne, faisant de plus en plus concurrence aux traditionnels best-sellers : c'est ce qu'on appelle un phénomène de "longue traîne", phénomène que j'analyse dans mon dernier livre, *Le Cinquième Pouvoir*.

Deux conditions sont nécessaires à la constitution d'une longue traîne : qu'il y ait de plus en plus de produits et que les best-sellers se vendent moins. La culture s'en trouve modifiée : la culture dite underground s'avère de moins en moins underground à mesure que des internautes toujours plus nombreux y accèdent. Ce phénomène est stimulé par les commentaires favorables laissés par les internautes par exemple à propos de tel ou tel ouvrage encore peu connu qu'ils ont lu. Ce phénomène constitue pour moi une démocratisation du marché : les grands médias ne sont plus les seuls prescripteurs.

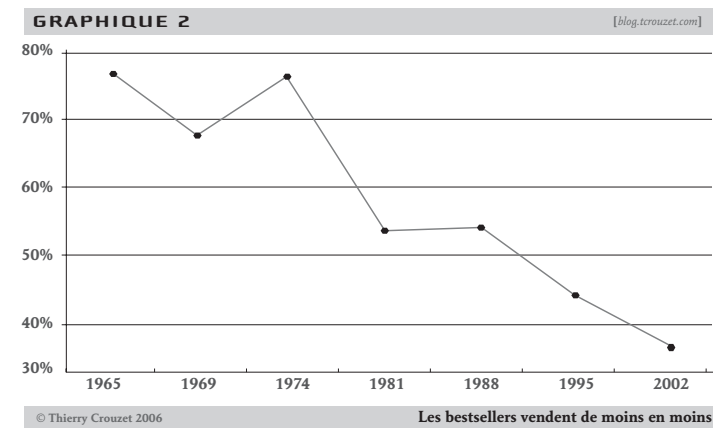
Constate-t-on un phénomène analogue en politique ? Sur le marché politique, les produits sont les hommes politiques et les best-sellers sont les candidats accédant au second tour.

La courbe du nombre de candidats à l'élection présidentielle se caractérise depuis 1965 par une pente ascendante. A l'heure actuelle, 35 personnes prétendent à la présidence de la République pour 2007 ;

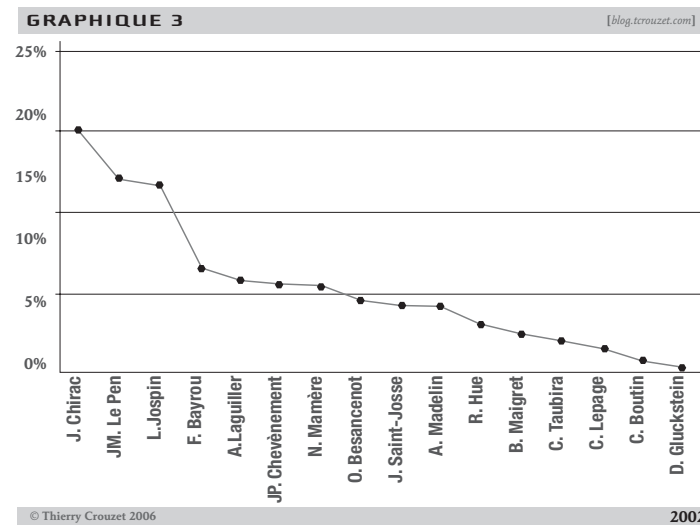
on peut supposer que 20 candidats se présenteront effectivement et, en tout cas, au moins autant qu'au précédent scrutin, c'est-à-dire au moins 16 (graphique 1)



Envisageons les résultats des "best-sellers" au premier tour depuis 1965 (graphique 2) : au contraire de la courbe d'offre, elle décroît sensiblement. Mitterrand et De Gaulle réunissaient en 1965 76 % des suffrages. En 2002, Le Pen et Chirac n'en totalisent plus que 36 %. On retrouve les deux conditions observées tout à l'heure : de plus en plus de produits sont disponibles ; les best-sellers vendent de moins en moins.



Sur un diagramme (graphique 3), classons les candidats de 2002 en fonction de leurs résultats, du score le plus élevé au score le plus bas, en indiquant en ordonnées le pourcentage des suffrages obtenus. Nous constatons, comme pour les ventes des produits sur Internet, que notre graphique dessine une double asymptote qui tend vers l'infini en zéro et qui tend vers zéro en l'infini. Ceci signifie, à mes yeux, que les citoyens ont davantage participé à cette élection qu'on le prétend. Ils ont enfin pu vraiment s'exprimer, sans suivre nécessairement les prescriptions des grands médias en faveur de deux candidats. La forme de la courbe donne à penser qu'il est assez aisé d'accéder, sur la droite du graphique obtenu, à la compétition avec les moyens – Internet et les blogs – dont nous disposons actuellement. Il appartient ensuite à chacun de s'efforcer d'améliorer son score. Beaucoup d'élus sont d'ailleurs partis d'une toute dernière position, comme Howard Dean aux Etats-Unis.



Je considère donc que la démocratie est d'autant plus forte que les candidats sont nombreux. Le revers de la médaille consiste en la faiblesse du score des deux candidats arrivés en tête, et donc en leur moindre représentativité. Une nouvelle démocratie doit donc être inventée, à moins que nous acceptions cette nouvelle donne.

Je crois que ce refuge dans le communautarisme constitue un apport à la vie politique plus important, quantitativement, que celui des jeunes qui tiennent des blogs

#### Bruno JULLIARD

Je vous remercie de votre invitation. J'imagine que vous m'avez invité en grande partie pour que j'explique les nouveaux modes de mobilisation des jeunes, les institutions démocratiques étant censées être inadaptées aux besoins des jeunes. Je crains de décevoir pareille attente.

Il me semble que les jeunes, comme le reste de la société, sont affectés par une crise démocratique importante. Le recours à la violence, évidemment absolument condamnable, semble être le seul moyen qu'ont trouvé un certain nombre de jeunes pour affronter cette crise. Cet élément mérite d'être analysé : la violence a été envisagée comme un moyen de faire passer un message, de désespoir, certes, mais un message tout de même. Le communautarisme prend également des proportions importantes. Parmi les listes présentées aux élections de la semaine dernière au CROUS de Lyon figuraient, outre les syndicats traditionnels, celle des étudiants musulmans de France, qui a obtenu 1 500 voix sans faire une seule heure de campagne. De même, des listes des étudiants juifs de France ont obtenu des voix sur des sites précis uniquement par un vote de réseau, ainsi que les étudiants catholiques et les étudiants gays et lesbiens. Je crois que ce refuge dans le communautarisme constitue un apport à la vie politique malheureusement plus important, quantitativement, que celui des jeunes qui tiennent des blogs. Ainsi cette nouvelle participation se nourrit-elle du rejet de la politique telle que nous l'envisageons. S'agissant de la violence, le phénomène est plus massif que la seule question des banlieues : j'ai vu lors des manifestations anti-CPE des étudiants, qui n'étaient pas des étudiants déshérités, qui n'avaient qu'une seule envie, frapper des CRS, ce qui n'est pas dans les traditions de l'UNEF. Il y a une radicalisation du rapport à la démocratie et un rejet du bulletin de vote comme moyen d'expression.

La jeunesse actuelle est en outre souvent présentée comme décérébrée, notamment par comparaison avec nos aînés de mai 68 qui, eux au moins, entendaient réaliser des rêves, alors que nous n'aurions que l'envie de payer nos factures d'EDF et le souci de savoir quelle sera la surface de notre appartement. C'est en grande partie vrai mais il importe de ne pas perdre de vue le fait que nous connaissons un chômage de masse et qu'une grande partie de notre génération n'a connu qu'une société marquée par un tel chômage, ce qui tend évidemment à formater les esprits dans le sens de l'appréhension du lendemain et du nivellement par le bas des ambitions.

Cela dit, certains éléments donnent à penser qu'un besoin de participation dans une démocratie renouvelée apparaît. Ainsi, lorsque des espaces de débat politique sont ouverts, comme les assemblées générales, la qualité des discussions s'avère exceptionnelle. Le mouvement contre le CPE aura servi à favoriser cette participation et ce débat, qui se sont prolongés après les manifestations, alors même que ce n'était pas l'objectif. Par ailleurs, si Internet et les blogs ont certes joué un rôle dans notre mobilisation et notre organisation, d'une manière plus générale, nous nous sentons plus à l'aise que nos aînés face aux médias, non parce que nous serions plus confiants mais au contraire parce que nous n'en attendons pas grand-chose. En outre, nous pouvons aussi nous organiser sur des actions médiatiques suivies, comme les *flash mobs* ou le mouvement des personnes qui déboulonnent les roues des 4x4 ou bien se réunissent pour arracher toutes les affiches de publicité d'une station de métro. Il existe des éléments montrant un besoin d'expression, auquel les formats traditionnels ne répondent pas nécessairement. Enfin, notre organisation a réformé ses statuts pour permettre que les décisions prises en assemblées générales soient plus nombreuses. Malheureusement, je crains que ces phénomènes ne concernent qu'une petite minorité.

Il serait intéressant à cet égard de savoir qui participe aux expériences de démocratie participative ; ce ne sont sans doute pas les personnes les plus marginalisées ou, par exemple, celles qui ont manifesté leur mécontentement dans les urnes le 21 avril 2002. Les procédures ne suffiront pas à remédier à cette situation ; il importe donc de redonner du contenu à la politique.

#### **Edwy PLENEL**

Pour prolonger le propos de Thierry Crouzet, je voudrais revenir sur le terme d'oligarchie, notion réintroduite dans le débat public par un ouvrage du philosophe Jacques Rancière et que François Hollande a repris à son compte dans notre livre d'entretiens. Nous touchons là au problème d'une véritable confiscation du pouvoir alors que la démocratie, à l'origine, s'entendait comme le pouvoir de n'importe qui. N'importe qui doit pouvoir s'exprimer, agir, etc.

Par ailleurs, si l'offre politique doit être ouverte, ne nous trompons pas de lieu. Le miroir de la présidentielle est totalement déformant. Le lieu approprié est le parlement ; introduisons donc une dose de proportionnelle pour que toutes les sensibilités soient représentées.

Enfin, la démocratie n'est pas simplement le règne des opinions. Les opinions ne suffisent pas à construire le rapport à un monde commun. Ce qui nous intéresse, en tant que journalistes, c'est le rapport au réel. Or vous constatez qu'après dix mois, l'affaire Clearstream qui a donné lieu à une instrumentalisation de la justice, n'amènera au tribunal qu'un petit faussaire et quelques complices. Je ne m'étendrai pas sur les mensonges américains.

#### **Olivier MAZEROLLE**

S'agissant des armes de destruction massive, la presse américaine est tout de même assez libre. Pourquoi a-t-elle aussi vite accepté, dans un premier temps, l'analyse du président Bush ? Les liens financiers et politiques ne me paraissent pas suffisants à expliquer cela.

Quant au propos de Thierry Crouzet, j'avoue être très inquiet lorsque j'entends parler des hommes politiques comme d'agents qui vendent des produits. La multiplicité des candidatures peut paraître formidable sur le papier, chaque ego pouvant s'exprimer en votant pour tel ou tel candidat marginal. Malheureusement, ceci ne peut qu'entraîner davantage de frustrations puisque ces candidats n'ont aucune chance d'être élus. J'ajouterai que le pays qui applique le plus fidèlement un tel dispositif est Israël. Or, quoiqu'on pense du conflit avec les Palestiniens, l'atomisation de la scène politique israélienne englué le pays dans une absence de perspective politique, la multiplicité des egos au plus haut niveau interdisant aux responsables politiques de mener une politique digne de ce nom.

